

Bulletin mensuel des postes et télégraphes

France. Ministère des postes. Auteur du texte. Bulletin mensuel des postes et télégraphes. 1879-02.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

1879.

N° 10.

N° 3.



BULLETIN MENSUEL

DES

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

FÉVRIER 1879.

SOMMAIRE.

	Pages.
DÉCRET portant création d'un ministère des postes et des télégraphes	62
DÉCRET nommant M. Cochery ministre des postes et des télégraphes.....	62
DÉCRET relatif à la taxe des dépêches destinées à circuler exclusivement par les tubes dans Paris.....	63
INSTRUCTION n° 50. Délivrance et paiement des mandats de poste aux particuliers, dans les bureaux français du Levant.....	64

NOTIFICATIONS DIVERSES.

ARRÊTÉ nommant M. Georges Cochery chef du cabinet du ministre des postes et des télégraphes.....	65
NOMINATIONS dans les emplois supérieurs.....	65
NOMINATIONS dans la Légion d'honneur.....	67
CRÉATION de recettes simples.....	68
CONCESSION d'établissements de facteurs-boîtiers municipaux.....	68
CHANGEMENTS dans la circonscription des bureaux de poste.....	68
ANNOTATIONS au Dictionnaire des postes.....	70
ANNOTATIONS à transcrire à l'Instruction générale.....	70
NOMENCLATURE des bureaux de poste austro-hongrois.....	72
NOMENCLATURE des bureaux de poste italiens.....	73
RELEVÉ des mandats de poste réclamés.....	74
JURISPRUDENCE des cours et tribunaux.....	82
BÂTIMENTS en partance.....	83
STATISTIQUE des contraventions.....	85
CONCESSION de franchises (56 ^e supplément).....	88
FAITS divers.....	90

**Décret portant création d'un ministère des postes
et des télégraphes.**

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur la proposition du Président du Conseil, ministre des affaires étrangères, et du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ART. 1^{er}. Il est créé un ministère des postes et des télégraphes.

ART. 2. Ce ministère sera formé de l'Administration des postes et télégraphes, qui sera distraite du ministère des finances.

ART. 3. Le Président du Conseil, ministre des affaires étrangères, et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 5 février 1879.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

WADDINGTON.

Le Ministre des finances,

LÉON SAY.

Décret nommant le Ministre des postes et des télégraphes.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur la proposition du Président du Conseil, ministre des affaires étrangères,

DÉCRÈTE :

ART. 1^{er}. M. Cochery, député, est nommé ministre des postes et des télégraphes.

ART. 2. Le Président du Conseil, ministre des affaires étrangères, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 5 février 1879.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères,

WADDINGTON.

Décret relatif à la taxe des dépêches destinées à circuler exclusivement par les tubes dans Paris.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Vu l'article 2 de la loi du 21 mars 1878 ;

Sur le rapport du Ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ART. 1^{er}. A partir du 1^{er} mai 1879, la taxe des dépêches confiées à l'Administration des télégraphes et destinées à être échangées dans les limites de l'ancien octroi de Paris sera indépendante du nombre de mots. Les dépêches devront être libellées sur des formules affranchies et seront transportées par la voie des tubes pneumatiques.

Ces formules spéciales seront fournies au public par l'Administration des télégraphes.

Le prix des formules destinées aux dépêches ouvertes sera de 50 centimes ; celui des formules destinées aux dépêches fermées, de 75 centimes.

ART. 2. Le Ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 25 janvier 1879.

Signé M^{te} DE MAC MAHON,

DUC DE MAGENTA.

Par le Président de la République :

Le Ministre des finances,

LÉON SAY.

INSTRUCTION N° 50.

DIVISION
de la
COMPTABI-
LITÉ.

Bureau
des articles
d'argent.

DÉLIVRANCE ET PAYEMENT DES MANDATS DE POSTE AUX PARTICULIERS,
DANS LES BUREAUX FRANÇAIS DU LEVANT.

§ 1. D'après les dispositions de l'article 874 de l'Instruction générale, les receveurs et les distributeurs des bureaux français établis dans le Levant ne peuvent aujourd'hui délivrer ou payer des mandats de poste qu'aux militaires, marins ou employés de l'État.

§ 2. A partir du 1^{er} avril prochain, cette restriction cessera d'exister. En conséquence, l'échange des mandats de poste aura lieu, dès cette époque, entre la France et l'Algérie, d'une part, et les villes du Levant, Shang-Hai et Yokohama, d'autre part.

§ 3. Toutefois, la valeur des mandats provenant ou à destination des bureaux du Levant ne devra jamais dépasser 500 francs.

§ 4. Il est interdit de délivrer plus d'un mandat atteignant ce chiffre, le même jour, à la même personne et pour le même destinataire.

§ 5. Par suite de l'établissement de ce maximum, les mandats de ou pour le Levant ne seront pas assujettis aux formalités prescrites par les articles 896, 899, 901 et 902 de l'Instruction générale, et seront émis et payés sans avis de versement.

§ 6. Sauf ces distributions exceptionnelles, les mandats dont il s'agit seront soumis à toutes les règles suivies pour l'émission et le paiement des mandats de la France pour la France.

§ 7. Les bureaux français du Levant prendront part au service des mandats coloniaux, en se conformant aux dispositions de l'Instruction n° 26, Bulletin mensuel d'août 1878.

§ 8. Les bureaux de distribution établis à Port-Saïd, Suez, Jaffa, Salonique, Mersina, Rhodes et Tripoli participeront, comme les bureaux de recette, à l'extension qui est actuellement donnée au service des articles d'argent, mais seulement dans les limites réglementaires. Par conséquent, ils ne pourront recevoir ni payer d'article excédant 50 francs.

§ 9. Je dois signaler à l'attention des agents la confusion à éviter entre les dispositions de la présente instruction et celles de l'Instruction n° 26. Pour les mandats coloniaux comme pour les mandats de ou pour le Levant, le maximum des dépôts est de 500 francs; mais le maximum de taxe de 25 centimes et la perception additionnelle du change, qui existent pour les mandats coloniaux, ne sont pas applicables aux mandats de ou pour le Levant.

Le Ministre des Postes et des Télégraphes,

AD. COCHERY.

NOTIFICATIONS DIVERSES.

Par arrêté du 7 février 1879, M. Georges Cochery, ancien élève de l'École polytechnique, chef du cabinet du Sous-Secrétaire d'État des finances, est nommé chef du cabinet du Ministre des Postes et des Télégraphes.

PERSONNEL.

NOMINATIONS DANS LES EMPLOIS SUPÉRIEURS.

Ont été nommés, par arrêtés du Sous-Secrétaire d'État des finances :

1° En date du 9 décembre 1878 :

Receveur principal des postes et télégraphes à Rodez, M. Meissonnier, receveur adjoint dans la même résidence ;

2° En date du 8 janvier 1879 :

Inspecteur-ingénieur à Brest, et chargé du service technique des départements du Finistère et du Morbihan, M. Droguet, directeur des postes et télégraphes à Quimper ;

Directeur des postes et télégraphes à Quimper, M. de Lignac, inspecteur-ingénieur à Lorient ;

3° En date du 13 janvier 1879 :

Commis principal à l'Administration centrale, M. Chousserie, inspecteur de l'exploitation à Saint-Étienne ;

4° En date du 16 janvier 1879, par conversion d'emplois :

Receveur de bureau composé à Vernon, M. Duhal, receveur de bureau simple dans la même résidence ;

Receveur de bureau composé au Cateau, M. Blazart, receveur de bureau simple dans la même résidence ;

Receveur de bureau composé à Châteaudun, M. Lafon, receveur de bureau simple dans la même résidence ;

Receveur de bureau composé à Saint-Servan, M. Juffé, receveur de bureau simple dans la même résidence ;

Receveur de bureau composé à Tonnerre, M. Charin, receveur de bureau simple dans la même résidence ;

Receveur de bureau composé à Château-Gontier, M. Nourry, receveur de bureau simple dans la même résidence ;

Receveur de bureau composé à Castelnaudary, M. Nepveu, receveur de bureau simple dans la même résidence ;

Receveur de bureau composé à Biarritz, M. Gès, receveur de bureau simple dans la même résidence ;

Receveur de bureau composé à Morez, M. Roussillat, receveur de bureau simple dans la même résidence;

5° En date du 16 janvier 1879 :—

Directeur des postes et télégraphes du département du Gard, M. Meissonnier, directeur des postes et télégraphes du département de la Nièvre, en remplacement de M. Rouvier, retraité;

Directeur des postes et télégraphes du département de la Nièvre, M. Fiston, directeur adjoint du département du Lot, en remplacement de M. Meissonnier;

Receveur principal à Lille, M. Dussourt, receveur principal à Épinal, en remplacement de M. Tiquet, retraité;

Receveur principal des postes et télégraphes à Épinal, M. Toupot de Beveaux, receveur principal adjoint à Vesoul, en remplacement de M. Dussourt;

Receveur à Paris, bureau n° 10, M. Bellat, receveur principal adjoint à Auch, en remplacement de M. Ballaguy, appelé au bureau n° 24;

Receveur à la Gare-d'Ivry, M. Galeani, receveur adjoint à Issoudun, en remplacement de M. Tardif dit Delorme, retraité;

Receveur à Saintes, M. Corniquel, receveur à Dinan, en remplacement de M. Flocon, mis à la disposition du gouvernement général de l'Algérie;

Receveur à Versailles (Notre-Dame), M. Condamine, receveur adjoint à Fontainebleau, en remplacement de M. Braye, retraité;

Receveur à Nice-succursale, M. Rebequi, receveur adjoint à Cannes;

6° En date du 25 janvier 1879 :

A Châlons-sur-Marne, en sa qualité actuelle, M. de Mauraige, sous-inspecteur de l'exploitation à Blois, en remplacement de M. Loisel, décédé;

A Blois, en qualité de sous-inspecteur de l'exploitation, M. Esman-gart de Bournonville, commis principal des télégraphes à Saint-Brieuc;

Receveur à Alexandrie (Egypte), M. Evaux, receveur à Paris, bureau n° 6, en remplacement de M. Taradel, retraité;

7° En date du 28 janvier 1879 :

Receveur à Paris, bureau n° 8, M. Ménètre, receveur à Paris, bureau n° 32, en remplacement de M. Imbart-Latour, retraité;

Receveur à Paris, bureau n° 6, M. de Boissieu du Tiret, receveur à Paris, bureau n° 15, en remplacement de M. Evaux, appelé à Alexandrie;

Receveur à Paris, bureau n° 15, M. Desrués, receveur à Paris, bureau n° 26;

Receveur à Paris, bureau n° 26, M. Grenot, receveur aux Ternes;

Receveur aux Ternes, M. de Lieutaud, receveur à Villeneuve-sur-Lot;

8° En date du 30 janvier 1879 :

Directeur des postes et télégraphes du département de la Charente,

M. de Belot de Terralbe, directeur du département de la Corrèze, en remplacement de M. Roux, retraité;

Directeur des postes et télégraphes du département de la Corrèze, M. Azéma, directeur du département de l'Ariège;

Directeur des postes et télégraphes du département de l'Ariège, M. Tacussel, inspecteur à Valence;

Directeur des postes et télégraphes du département du Finistère, M. Ridoux, inspecteur à Arras, en remplacement de M. de Lignac, retraité;

Receveur principal à Tours, M. Forestier, receveur à Rochefort, en remplacement de M. Richard, retraité sur sa demande;

Receveur à Rochefort-sur-Mer, M. Manson, receveur à Paris, bureau n° 17;

Receveur des postes et télégraphes au bureau place d'Eylau, n° 2, M. Faugier, receveur des postes et télégraphes au même bureau;

Inspecteur du contrôle des postes et télégraphes à Paris, M. Balaivoine, directeur des postes et télégraphes à Saint-Lô;

Sous-inspecteur de l'exploitation à Valence, M. Castaing, commis des télégraphes à l'Administration centrale.

Par arrêté de M. le Sous-Secrétaire d'État, en date du 25 janvier 1879, M. Raymond, chef du 2° service à la Direction technique à Paris, est appelé provisoirement à Toulouse et chargé, à titre temporaire, de la direction du service technique de la 17° région, qui cesse d'être réuni à celui de la 16° région.

NOMINATIONS DANS LA LÉGION D'HONNEUR.

Ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur, par décret du président de la République, en date du 14 janvier 1879 :

M. Renduel, chef de bureau à l'Administration centrale des postes et télégraphes; 23 ans de services. Directeur des postes à l'armée de l'Est en 1870-1871.

M. Joxé, directeur des postes et télégraphes à Angers; 34 ans de services.

M. Dupré, chef du service central des postes et télégraphes; 23 ans de services. Services distingués, chef du secrétariat des postes et télégraphes à Tours et à Bordeaux, en 1870-1871. Mission à l'étranger.

M. Figaret, inspecteur ingénieur des télégraphes à Montpellier; 28 ans de services.

EXPLOITATION
POSTALE.

1^{re} DIVISION.

Organisation
du
service local.

CRÉATION DE RECETTES SIMPLES DE 4^e CLASSE.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES COMMUNES où les recettes doivent être établies.	DATES DES DÉCISIONS autorisant les créations.	NUMÉROS D'ORDRE.
Nord.....	Croix.....	27 décembre 1878....	6701
Loiret.....	Ingré.....	24 janvier 1879.....	6741
Aisne.....	Montescourt-Lizerolles..	31 janvier 1879.....	6742
Seine-Inférieure..	Épreville-Martainville...	<i>Idem</i>	6743

**CONCESSION D'ÉTABLISSEMENTS DE FACTEURS-BOÏTIERS municipaux,
EN EXÉCUTION DE LA DÉCISION ORGANIQUE DU 3 MARS 1877.**

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES COMMUNES auxquelles des établissements de facteurs-boîtiers municipaux sont concédés.	DATES DES DÉCISIONS autorisant les concessions.	NUMÉROS D'ORDRE que porteront les timbres et cachets à l'usage des établissements de facteurs-boîtiers municipaux.
Vendée.....	Saint-Gervais.....	17 janvier 1879.....	6738
Aveyron.....	Saint-Izaire.....	24 janvier 1879.....	6739
	Saint-Saturnin.....	<i>Idem</i>	6740
Ardèche.....	Saint-Jean-le-Centenier..	31 janvier 1879.....	6744
Tarn-et-Garonne..	Malauss.....	<i>Idem</i>	6745
Var.....	Grimaud.....	<i>Idem</i>	6746

CHANGEMENTS DANS LA CIRCONSCRIPTION DES BUREAUX DE POSTE.

(Les directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.)

L'Administration rappelle que les changements dans la circonscription des bureaux de poste doivent être exactement mentionnés au Dictionnaire des Postes.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES COMMUNES ou autres localités.	BUREAUX QUI LES DESSERVAIENT.	BUREAUX QUI LES DESSERVENT actuellement.
Aube.....	Clos (Le), commune de Bouy-sur-Orvin.	Trainel.....	Nogent-sur-Seine. (Exceptionnellement.)
Cher.....	Préveranges.....	Châteaumeillant.....	Boussac (Creuse).
	Saint-Priest.....		

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES COMMUNES ou autres localités.	BUREAUX QUI LES DESSERVAIENT.	BUREAUX QUI LES DESSERVENT actuellement.
Corrèze	Vimbelle, commune de Naves.	Tulle	Corrèze. (Exceptionnellement.)
Gard	Bez-et-Esparon	Le Vigan	Bez-et-Esparon (1).
	Arre	<i>Idem</i>	Sumène.
	Saint-Julien-de-la-Nef		
Hérault	Autignac	Saint-Genès-le-Bas ..	Laurens.
	Cabrerolles	Bédarieux	
Ille-et-Vilaine	Vildé-la-Marine, commune d'Hirel.	Le Vivier	La Fresnais. (Exceptionnellement.)
Isère	Saint-Clair ou Saint-Clair-sur-Galaure.	Grand-Serre (Drôme).	Roybon.
Loir-et-Cher	Thesée	St-Aignan-sur-Cher ..	Thesée (1).
	Pouillé		
Loire-Inférieure ..	Butte-de-Pingliau, commune de Besné.	Donges	Pont-Château.
Loiret	Bel-Air	Olivet	La Ferté-Saint-Aubin. (Exceptionnellement.)
	Bréviande		
	Fontenaille		
Mayenne	Bouère	Grez-en-Bouère	Bouère (1).
	Saint-Brice		
Nord	Phalempin	Carvin (Pas-de-Calais)	Phalempin (1).
	Chemy	Seclin	
Orne	Beaumont	Briouze	La Ferrière-aux-Étangs (Exceptionnellement.) Gacé.
	Clair-Bois		
	Pomost, commune de Cisai-Saint-Aubin.		
Pyrénées (Hautes-)	Aries	Monléon-Magnoac ...	Castelnau-Magnoac.
	Caubous		
	Cizos		
	Devèze		
	Lalanne-Magnoac-ou-d'As-tarac		
	Laran		
Saône-et-Loire	Pouy	S ^t -Martin-en-Bresse ..	Damerey (1).
	Sabarros		
	Damerey		
	Bey		
	Saint-Maurice-en-Rivière.		
Sèvres (Deux-)	Mesvres	Autun	Mesvres (1).
	Chapelle-sous-Uchon (La)	Étang-sur-Arroux	
	Uchon		
Sèvres (Deux-)	Blinière (La), commune de Bouillé-Saint-Paul.	Massais	Argenton-l'Église. (Exceptionnellement.)

(1) Bureau de poste de nouvelle création.

ANNOTATIONS À TRANSCRIRE TEXTUELLEMENT AU DICTIONNAIRE DES POSTES.

PAGES.	COLONNES.	CHANGEMENTS À OPÉRER.
291	2	Charantonnay, Isère, <i>biffer</i> canton Saint-Jean-de-Bournay et y substituer canton Heyrieu.
371	1	Entre Connage et Connais intercaler Connaillon, Côte-d'Or, 50 ^h , commune Lantilly.
695	2	<i>Biffer</i> Lamalou (les bains de) et ce qui suit et y substituer Lamalou-les-Bains, Hérault, arr ^t Béziers, c ^{on} Saint-Gervais, 390 h. (eaux min.). Le Poujol, et ☒ T pendant la saison des bains.
995	1	Phalempin, Nord, <i>biffer</i> , c ^{on} Pont-à-Marcq et y substituer c ^{on} Pont-à-Marcq.
1194	3	Séry (La), Loire-Inférieure, <i>biffer</i> ce qui suit et y substituer c ^{on} Sainte-Anne.
1211	2	Sublaire (Le), Loire-Inférieure, <i>biffer</i> ce qui suit et y substituer c ^{on} Sainte-Anne.
1444	1	Villecelle, Hérault, <i>biffer</i> ce qui suit et y substituer c ^{on} Lamalou-les-Bains.

ANNOTATIONS À TRANSCRIRE TEXTUELLEMENT SUR L'INSTRUCTION GÉNÉRALE.

Art. 874, § 1^{er}, après le 4^o et à la suite de l'annotation transcrite du Bulletin mensuel, n^o 88, concernant la Goulette (régence de Tunis); marquer un renvoi et porter en marge :

Dans les bureaux français du Levant, à Shang-Hai (Chine), à Yokohama (Japon), les receveurs de ces localités, les distributeurs de Port-Saïd, Suez, Jaffa, Salonique, Mersina, Rhodes et Tripoli.

(Bull. mens. n^o 10, Instr. n^o 50).

Même article, 1^{re} ligne de la page 428, après les mots : colonies françaises, ajouter : dans les villes du Levant, de la Chine et du Japon, où la France entretient des bureaux de poste. (Bull. mens. n^o 10, Instr. n^o 50.)

Même article, 3^e ligne de la page 428, après le mot : armées, ajouter : et ; puis, après les mots : bâtiments de la flotte, biffer tout le reste de l'alinéa. (Bull. mens. n^o 10, Instr. n^o 50.)

Même article, 2^e alinéa (page 428), biffer en entier les deux premières lignes jusqu'à ces mots : « les payeurs aux armées » qui deviennent le commencement de la phrase. (Bull. mens. n^o 10, Instr. n^o 50.)

Article 876, 2^e alinéa, 1^{re} ligne, après le mot : Algérie, inscrire en renvoi : Dans les bureaux français de distribution établis à Port-Saïd, Suez, Jaffa, Salonique, Mersina, Rhodes et Tripoli. (Bull. mens. n^o 10, Instr. n^o 50.)

Article 876, entre le 4^e alinéa et le dernier, intercaler en renvoi l'alinéa suivant : Les restrictions contenues dans les deux paragraphes précédents s'appliquent également aux mandats de ou pour les bureaux de recette français du Levant. (Bull. mens. n° 10, Instr. n° 50.)

Article 878, après le 2^e alinéa et à la suite de l'annotation extraite du Bulletin mensuel d'août 1878, concernant les mandats coloniaux, ajouter :

Les dispositions du 2^e alinéa ne concernent pas non plus les mandats de ou pour les bureaux français du Levant qui sont payables à vue, lorsqu'ils ne dépassent pas le maximum réglementaire de 500 francs. (Bull. mens. n° 10, Instr. n° 50.)

Article 896, marquer un renvoi à la suite de cet article et porter en marge :

Ces formalités ne sont pas applicables aux mandats de ou pour les bureaux français du Levant. (Bull. mens. n° 10, Instr. n° 50.)

Article 897, 2^e ligne, après le mot « prévenu » inscrire en renvoi :

S'il ne s'agit pas d'un mandat de ou pour les bureaux français du Levant.

(Bull. mens., n° 10, Instr. n° 50.)

Article 899, 1^{re} ligne du 1^o, à la suite des mots : 300 francs et de l'addition prescrite par le Bulletin mensuel d'août 1878, ainsi conçue : « qu'il ne s'agit pas d'un mandat colonial, » ajouter :

ni d'un mandat de ou pour un bureau français du Levant. (Bull. mens. n° 10, Instr. n° 50.)

Même article, dernier alinéa, 2^e ligne, après le mot : colonies, porter en marge :

ou d'un bureau français du Levant. (Bull. mens. n° 10, Instr. n° 50.)

Article 905 bis, 1^{er} alinéa, 3^e ligne, après le mot France, ajouter : *et* ; ensuite biffer ces mots : et dans les stations du Levant.

Même article, même alinéa, 5^e ligne, après le mot « coloniaux », ajouter : ou dans les bureaux français du Levant. (Bull. mens. n° 10, Instr. n° 50.)

Même article, 3^e alinéa, 2^e ligne, après le mot : colonies, porter en renvoi :

Ou bien des bureaux français du Levant. (Bull. mens. n° 10, Instr. n° 50.)

Même article, dernière ligne de la page 447, après le mot : colonies, ajouter :

Ou bien des bureaux français du Levant. (Bull. mens. n° 10, Instr. n° 50.)

EXPLOITATION
POSTALE.

2^e DIVISION.

BUREAU
de la
correspon-
dance
étrangère
et des
services
maritimes.

NOMENCLATURE DES BUREAUX DE POSTE AUSTRO-HONGROIS.

Les agents devront opérer sur la nomenclature des bureaux de poste austro-hongrois, insérée au tarif général n° 1185, les modifications suivantes :

I.

Bureaux nouvellement créés à ajouter sur la nomenclature.

Alsoillmicz	Hongrie.
Apatelek	Idem.
Csép	Idem.
Csepel	Idem.
Csoma	Idem.
Diosad	Idem.
Farkasd	Idem.
Felsőmotesicz	Idem.
Fugyivasarhely	Idem.
Gulacz	Idem.
Gyure	Idem.
Hosszuaszo	Transylvanie.
Jassenova	Hongrie.
Ketzelsdorf, près de Leitomischl	Bohême.
Klaus	Haute-Autriche.
Krawska	Moravie.
Marczfalva	Hongrie.
Medve	Idem.
Nova	Idem.
Obesztercze	Idem.
Pomogy	Idem.
Szabadszenttornya	Idem.
Széleskut (Breitenbrunn)	Idem.
Szénas	Idem.
Szilagy-Nagysalü	Idem.
Szombatsag	Idem.
Tököl	Idem.
Toplecz	Idem.
Valla (Wallern)	Idem.

II.

Bureaux supprimés à biffer sur la nomenclature.

Bolkacs	Transylvanie.
-------------------	---------------

Buchkirchen, près de Wels.....	Haute-Autriche.
Dimbach.....	Idem.
Kirchheim.....	Idem.
Oberwang.....	Idem.
Hitzendorf.....	Styrie.
Wolframitzkirchen.....	Moravie.

III.

Bureaux dont les dénominations ont été changées.

ANCIENNES DÉNOMINATIONS.

NOUVELLES DÉNOMINATIONS.

Friedland bei Kriegsdorf.
Ober-Wekelsdorf.

Friedland-sur-Mohra.
Wekelsdorf.

Les noms de ces bureaux devront être rectifiés en conséquence.

NOMENCLATURE DES BUREAUX DE POSTE ITALIENS.

Les bureaux de poste italiens dont les noms suivent, nouvellement admis à l'échange des mandats internationaux, devront être inscrits à leur ordre alphabétique, sur la nomenclature annexée au Tarif général n° 1185 :

Arnara.....	Roma.
Campomaggiore.....	Potenza.
Carmignano.....	Firenze.
Castelfrenlano.....	Chieti.
Farnese.....	Roma.
Forno di Rivara.....	Torino.
Pastena.....	Caserta.
Torgiano.....	Perugia.
Trequanda.....	Siena.
Ururi.....	Campobasso.
Valduggia.....	Novara.

EXPLOITATION
POSTALE.

1^{re} DIVISION.

Bureau
de la
correspon-
dance
étrangère
et des
services
maritimes.

**DIVISION
de la
COMPTABI-
LITÉ.**

**Bureau
des articles
d'argent.**

Il est recommandé aux agents de rechercher si des mandats payés ou présentés à leur guichet ne figureraient pas sur les relevés des mandats réclamés. Dans le cas où le paiement aurait déjà été effectué, l'Administration devrait en être immédiatement informée; dans le cas contraire, il y aurait à exiger du porteur du mandat des justifications établissant qu'il est bien le véritable destinataire de ce mandat ou son fondé de pouvoirs.

A défaut de justifications suffisantes, le paiement serait ajourné et des instructions seraient demandées à l'Administration sans aucun retard. Le mandat serait retenu.

Relevé des mandats de poste réclamés.

DATE de L'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de L'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
1 ^{er} février 1879.	Ebreuil.....	21 décemb. 1878.	54	M ^{me} Hervier...	M ^{lle} Fargeix.....	Clermont-Ferr.	16 ^l 00 ^c
Idem.....	Renwez.....	17 janv. 79	44	MM. Badré.....	MM. Massut.....	Verdun.....	10 00
Idem.....	Azille.....	20 déc. 78.	120	Raynaud..	Raynaud.....	Limoges.....	20 00
Idem.....	Marseille.....	25 janv. 79	"	Guilhem et C ^{ie} .	Paris.....	25 00
Idem.....	Verteuil.....	18 déc. 78.	24	Levenot...	Audoin.....	Bellac.....	40 00
Idem.....	Marcuil.....	3 janv. 1879	38	M ^{me} Lucas.....	Guignard.....	Rechefort.....	5 00
Idem.....	Dijon.....	4 janv.....	"	MM. Coffin.....	M ^{me} Séraph. Joué.	Tours.....	20 00
Idem.....	Sully.....	13 déc. 1878	376	Boulmier..	MM. Boulmier.....	Cacau.....	15 00
Idem.....	Idem.....	18 déc. ..	90	M ^{me} Maître....	Bandrois.....	Paris.....	5 50
Idem.....	Cahors.....	31 déc.....	110	M. Congardel..	Cotin.....	Nantes.....	11 20
Idem.....	Olivet.....	9 janv. 1879	246	M ^{me} Roulet...	Roulet.....	Paris.....	5 00
Idem.....	Chalounes.....	3 janv.....	218	MM. Chambret..	Vrimel.....	Varades.....	56 00
Idem.....	Reims.....	6 janv.....	11	Rossy.....	Bardotti.....	Paris.....	50 00
Idem.....	Bailleul.....	11 janv.....	161	Filhey.....	Journal la Défense..	Idem.....	26 00
Idem.....	Bergues.....	8 janv.....	194	M ^{me} Vernaede..	M ^{me} Gautier de la Rosière.	Rennes.....	115 00
Idem.....	Bonnétable.....	3 janv.....	98	MM. Seguin....	MM. Seguin.....	Nanterre.....	6 00
Idem.....	Hesdin.....	28 déc. 1878	276	Pajot.....	Pierre-Jean...	Monestier.....	40 00
Idem.....	Saint-Amand-Roche-Savine.	22 déc.....	60	Lafond....	Lafond.....	Lyon.....	10 00
Idem.....	Rochefort-Mont ^{me} .	6 janv. 79.	36	Megemont..	M ^{me} Megemont....	Lussac.....	10 00
Idem.....	Gau.....	14 déc. 1878	91	Pedemarie..	M. Pidemarie....	Toulouse.....	15 00
Idem.....	Saint-Quentin....	12 janv. 79	"	Journal l'Économiste.	Paris.....	6 00
Idem.....	La Fère.....	21 janv....	130	MM. Godissard..	M ^{lle} Pavie.....	Idem.....	20 00
Idem.....	Marseille.....	8 janv.....	154	Constant..	M ^{me} Perrin.....	Lyon.....	10 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	155	Constant..	M ^{me} Perrin.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Vicq.....	21 déc. 78.	96	de Vauce..	MM. Vallou.....	Vichy.....	7 50
Idem.....	Massat.....	11 janv. 79	51	Piquemal..	Delagrave.....	Paris.....	8 00
Idem.....	Castelnaudary....	13 janv....	260	Giot.....	Jour. la Marseillaise.	Idem.....	4 00
Idem.....	Idem.....	22 janv....	398	Ahric.....	M ^{me} Ahric.....	Idem.....	20 00
Idem.....	Nico.....	8 janv....	337	Henny....	MM. Bomblet....	Idem.....	10 00
Idem.....	Loulay.....	25 déc. 78.	158	Nouveau...	Didot.....	Idem.....	14 00
Idem.....	Saint-Trivier....	16 janv. 79	57	Pommerel..	Manuel primaire...	Idem.....	6 00
3 février..	Einville.....	17 déc. 78.	310	M ^{me} v ^e Dyme..	M. Drozy.....	Bordeaux.....	5 56
Idem.....	Coueron.....	17 janv. 79	188	MM. Marsop...	M ^{lle} Bieheron....	Aix.....	15 39
Idem.....	Villedieu-les-Poêles	14 janv....	114	Boissin..	MM. De'alaïn....	Paris.....	6 00
Idem.....	Idem.....	24 janv....	171	M ^{me} Voisin...	Vois n.....	Rennes.....	8 00
Idem.....	Villers-la-Mont ^{me} .	4 janv....	3	MM. Dedeyn...	le Directeur gé- néral des trav pub.	Paris.....	16 00

DATE de l'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de l'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
3 février 1879.	Void.....	6 janv. 1879.	294	MM. Michel....	M. Wilmoth.....	Bar-le-Duc....	15 ^f 00
Idem.....	Douai.....	25 janv....	176	Dupont....	M ^{me} Groiselle....	Arras.....	5 00
Idem.....	Paris-Caisse.....	8 janv....	211	Arzelier....	Le Sous-Préfet....	Meaux.....	4 00
Idem.....	Idem.....	13 janv....	376	M ^{me} Martinent....	M. Martinent....	Lyon.....	55 00
Idem.....	Paris, Bureau n° 1.	20 janv....	241	Le Crédit viager.	M ^{me} Pillier.....	Villeneuve-sur-Yonne.	60 00
Idem.....	n° 1.	21 janv....	167	M ^{me} Roger.....	M ^{me} Roger.....	Bar-le-Duc....	25 00
Idem.....	n° 19.	8 janv....	401	M. Gobin.....	M. Dusseaux.....	Dieppe.....	31 29
Idem.....	n° 22.	22 janv....	278	M ^{me} Minot.....	M ^{lle} Minot.....	Quevauvillers.	10 00
Idem.....	n° 23.	7 janv....	420	MM. Baudin....	N. Davoix.....	Genillé.....	20 00
Idem.....	n° 24.	28 déc. 78.	196	Labarre....	La Cantinière du 124 ^e de ligne.	Charenton....	25 00
Idem.....	n° 27.	6 janv. 79.	168	M ^{me} Cunine....	M ^{me} Philippot....	S ^t -Martin-d-Puy	5 00
Idem.....	n° 28.	23 janv....	219	M ^{lle} Dugast....	MM. Monquet....	Neuilly.....	15 00
Idem.....	n° 29.	20 janv....	199	MM. Baudel....	Carré.....	La Loupe....	50 00
Idem.....	n° 30.	12 janv....	82	Breul.....	Massip.....	Peyriac-Minervois.	60 00
Idem.....	n° 36.	20 janv....	118	M ^{me} Bertrand..	Bertrand.....	Romilly-s-Seine	40 00
Idem.....	Paris-Caisse, n° 37	5 janvier	221	MM. Troppéc..	M. Dumesnil....	La Bouille....	40 00
Idem.....	Fontenoy-s.-Bois.	25 janvier.	353	Postel.....	M ^{me} Tovar.....	Paris.....	192 50
Idem.....	Montreuil-s.-Bois.	10 janvier.	20	M ^{me} Daboussy..	M ^{me} Bonnet.....	Alger.....	10 00
Idem.....	Montrouge-Paris..	20 janvier.	44	MM. Lacombe..	MM. Delaporte..	Paris.....	30 00
Idem.....	Vaugirard-Paris..	4 janvier..	110	Morilhat..	Morilhat.....	Cuslhat.....	5 00
Idem.....	Comps-du-Var....	16 janvier.	114	M ^{me} Troia....	Troin.....	Lyon.....	10 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	115	Idem.....	Idem.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Limoges.....	25 janvier.	435	MM. Desjobert..	Le Heno.....	Vannes.....	15 00
Idem.....	Évreux.....	19 janvier.	236	Montagne..	Montagu.....	Paris.....	6 00
Idem.....	Contras.....	6 janvier..	54	Coculet....	Lerrien.....	Idem.....	1 75
Idem.....	Beaen.....	5 janvier..	234	Essertel....	Essertel.....	Medeah.....	20 00
Idem.....	Quillebœuf.....	22 déc. 78.	33	Castro.....	La C ^{ie} Singer....	Rouen.....	20 00
Idem.....	Herbault.....	26 j. 1879	263	Mercier....	M. Mercier.....	Versailles....	35 00
Idem.....	Nîmes.....	13 janvier.	231	le g ^{nl} Courty	M ^{me} Suquet.....	Montpellier..	250 00
Idem.....	Bordeaux.....	3 janvier..	69	Merman....	MM. Bourguignon.	Paris.....	21 00
Idem.....	Pierrefontaine...	1 ^{er} janvier	304	Balaudret..	Balaudret....	Toulon.....	10 00
Idem.....	Sellières.....	13 janvier.	215	M ^{lle} Coupat... MM. Aimé Mars.	Provendier... Mars.....	Paris.....	50 00
Idem.....	Aigurande.....	14 janvier.	"	Briet.....	M ^{lle} Briet.....	Idem.....	5 00
Idem.....	Monthéliard.....	23 janvier.	"	Jourde....	M. le Préfet....	Moulins.....	1 80
Idem.....	Vichy.....	29 janvier.	90	Caron.....	MM. Caron.....	Saint-Germain.	10 00
Idem.....	Saint-Quentin...	22 janvier	55	Firmin-Didot..	Paris.....	14 00
Idem.....	Serrières.....	27 d. 1878.	125	M ^{me} Boy.....	Ambert.....	30 00
Idem.....	Viplain.....	15 déc.	52	Boy.....	MM. Passerat... Sornon.....	Paris.....	14 00
Idem.....	Pougy.....	11 j. 1879	137	Georges....	M ^{me} Gerin.....	Armentières..	15 00
Idem.....	Arras.....	Idem.....	306	Bocquet....	MM. Duquesnoy..	Marseille....	12 00
Idem.....	Idem.....	4 janvier.	"	Petit.....	MM. Duquesnoy..	Cherbourg....	10 00
Idem.....	Haudain.....	26 janvier.	141	Duquesnoy.	Dubief.....	Châteauneuf..	5 00
Idem.....	Chalon-sur-Saône..	16 d. 1878.	5	Dubief....	Staudé.....	Paris.....	1 30
Idem.....	Vesoul.....	23 j. 1879.	281	M ^{me} Gevrey... Gevrey....	Idem.....	Idem.....	6 50
Idem.....	Idem.....	Idem.....	280	Idem.....	Idem.....	Idem.....	6 50
Idem.....	Le Havre.....	27 janvier.	421	M. Arène....	Arène.....	La Seyne....	50 00
Idem.....	Lillebonne.....	9 d. 1878..	68	M ^{lle} Aubert... MM. Gauthra... Georges.... Boutillier..	Boitel..... Scheffre..... Georges.... Boutillier...	Le Havre.... Paris..... Toul..... Cherbourg....	42 60 5 00 7 00 15 00
Idem.....	Saint-Germain...	28 j. 1879.	68	Idem.....	Malot.....	Reims.....	8 75
Idem.....	Hangest.....	11 janvier	195	Idem.....	Martin.....	Amiens.....	10 00
Idem.....	Fruges.....	13 janvier	56	Hauriau... Martin....	David.....	Barfleur....	27 05
Idem.....	Meaux.....	11 janvier	259	Idem.....	M ^{me} v ^e Charles..	Diard.....	5 00
Idem.....	Idem.....	28 d. 1878.	278	Sourdèves. M ^{me} Clolus...	Idem.....	Idem.....	Idem.....
Idem.....	Elbeuf.....	8 j. 1879.	361	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....
Idem.....	Havre-Port.....	30 d. 1878.	377	Idem.....	Idem.....	Idem.....	Idem.....

DATE de L'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de L'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
5 février..	Paris, bur. n° 19.	23 janvier.	262	Wonner...	Meyer.....	Paris.....	30 ⁰ 00 ^c
Idem..... 21.	31 janvier.	306	Rogel.....	Rachemiel....	Rouen.....	12 00
Idem..... 24.	30 janvier.	308	Belfond et Bouju.	M ^{me} Hoedt.....	Dunkerque....	200 00
Idem..... 35.	16 janvier.	115	Lenoir....	MM. Lenou.....	Landerneau....	3 00
Idem..... 39.	13 janvier.	39	M ^{me} Cottin....	Gottin, soldat.	Médecin.....	5 00
Idem.....	Charonne.....	2 janvier..	192	M. Dufour....	Dufour.....	Mérignac.....	10 00
Idem.....	Créteil.....	9 janvier..	292	M ^{lle} Simon....	M ^{me} s Cordelier...	Saint-Étienne,	20 00
Idem.....	Grenelle.....	4 janvier..	39	MM. Paumier...	Pierron.....	Paris.....	8 00
Idem.....	Montmartre 2....	5 janvier..	25	Minot.....	MM. Minot, soldat.	Alger.....	2 00
Idem.....	Suresnes.....	8 janvier..	231	Lefèvre....	Hue.....	Houdan.....	30 00
Idem.....	La Villette 2....	2 janvier..	84	Murb.....	Malingre.....	Paris.....	10 00
6 février..	Narbonne.....	21 janvier.	138	Encontre..	Haas.....	Idem.....	18 30
Idem.....	Dijon.....	9 janvier..	136	Bordat....	Blanc.....	Sury-Comtal...	6 00
Idem.....	Piney.....	30 déc....	194	Gay.....	Dautel.....	Brienne.....	118 40
Idem.....	Dijon.....	25 janvier.	107	Chassotte..	Besson.....	Paris.....	61 00
Idem.....	Narbonne.....	19 janvier.	84	Moreau....	Journal le Petit Méridional.....	Montpellier...	72 00
Idem.....	Bourges.....	14 janvier.	26	Stenuit...	Bridan.....	Lyon.....	46 0
6 février 1879.	Marseille.....	16 janvier. 1879.	340	MM. Garua...	MM. Boucher....	Paris.....	10 ⁰ 00 ^c
Idem.....	Semur.....	8 déc.....	118	Carnet....	Stenkugghe..	Idem.....	15 00
Idem.....	Sully.....	18 déc....	90	M ^{lle} Maître....	Baudrois.....	Idem.....	5 00
Idem.....	Angers.....	30 déc....	157	MM. Pasquier..	M ^{lle} Dubains....	Idem.....	20 00
Idem.....	Idem.....	31 janvier.	294	Dubret....	MM. Stepowski...	Idem.....	20 75
Idem.....	Château-Chinon..	6 janvier..	77	Chaventen.	Boussard....	Idem.....	60 00
Idem.....	Bavay.....	8 janvier..	81	Desmarest.	Desmarest....	Charenton....	7 00
Idem.....	Paris, bur. n° 1.	6 janvier..	212	M ^{me} Bombardier	Bombardier, soldat....	Châlons-s-Marno	5 00
Idem..... n° 1.	5 février..	"	MM. Van der Meer....	Blanchard...	Paris.....	20 00
Idem..... n° 13.	1 ^{er} février.	386	Glochey....	M ^{me} Glochey....	Cambrai.....	15 00
Idem..... n° 15.	30 juin...	166	M ^{me} Coujon....	M. Coujon, soldat.	Briançon.....	30 00
Idem..... n° 20.	28 juin...	204	Petit St-Thomas.	M ^{me} Delord.....	Uzerche.....	7 50
Idem..... n° 20.	3 fév.....	66	M ^{me} Nogent....	M ^{lle} Blanvilain...	Paris.....	10 00
Idem..... n° 24.	31 janvier.	74	M. Steinevet-Furrier...	MM. Veysièrè....	Julliac.....	51 78
Idem..... n° 24.	3 février..	238	M ^{me} Bézier....	Moreaux.....	Provins.....	24 50
Idem.....	Belleville-Paris...	2 janvier..	13	M. Perchet...	Cavalier, sold ^t	Joigny.....	5 00
Idem.....	La Crau.....	20 janvier.	151	M ^{me} Pollissier..	Meynaud....	Marseille.....	5 00
Idem.....	Plombières.....	28 déc....	28	MM. Bernier...	Bolmont.....	Paris.....	92 00
Idem.....	Coulango-la-Vienneuse.....	27 déc....	177	Papulus...	J. des Demoiselles ..	Idem.....	12 00
Idem.....	Oran.....	24 déc....	50	Richard...	M ^{me} Gaffet.....	Aix-en-Provence	50 00
Idem.....	Lyon.....	7 janvier..	74	Dupriez...	M. Dupriez.....	Castres.....	5 00
Idem.....	Le Havre.....	30 janvier.	"	M ^{me} Brunet....	M ^{lle} Feray.....	Goderville....	10 00
Idem.....	Pontcharra.....	5 janvier..	"	V ^o Giraud.....	MM. Giraud.....	Paris.....	8 00
Idem.....	Latour-d'Auvergne	11 janvier.	12	MM. Bellon....	Bellon.....	Belfort.....	5 00
Idem.....	Arras.....	9 janvier..	255	Plock.....	Lemoine.....	Paris.....	21 95
Idem.....	Cunhat.....	8 janvier..	214	Girard....	Arnaud.....	Beziers.....	4 00
Idem.....	Poix.....	4 janvier..	47	M ^{me} de Tourtier.	Tronche.....	Aix.....	69 20
7 février..	Neufchâtel.....	19 janvier.	69	MM. Lejeune...	Lorin-Delacou	Paris.....	2 35
Idem.....	Fécamp.....	3 février..	379	Braquehais	Baily.....	Idem.....	200 00
Idem.....	Clermont-Ferrand.	8 janvier..	221	Puissant..	Puissant....	Nîmes.....	5 00
Idem.....	Marquise.....	3 janvier..	53	M ^{me} Bette....	Buret.....	Cherbourg....	5 00
Idem.....	Poissy.....	6 janvier..	4	Maison de Poissy	Houry.....	Blois.....	25 00
Idem.....	Vauvillers.....	11 janvier.	256	MM. André....	V ^o Bourgogne....	Paris.....	30 00
Idem.....	Saint-Cloud.....	27 d. 1878	150	Amable....	MM. Garéneau...	Idem.....	13 00
Idem.....	Gourrières.....	31 déc....	213	Demarcq...	Demarcq.....	Lille.....	5 00

DATE de L'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de L'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
7 février	Mouville	18 déc.	35	M ^{me} Hommais	MM. Lovasseur	Ussol	95 ^f 00 ^c
Idem	Vicilleaure	15 déc.	104	Bascou	Collin	Saint-Etienne	20 00
Idem	B. est.	8 j. 1879.	50	Gadreau	Gadreau	Douarnemy	5 00
Idem	Nogent-le-Rotrou	19 janvier.	142	Quéru	Prieur	Chartres	40 00
Idem	Reims	31 janvier.	56	Franquet	Franquet	Paris	15 00
Idem	Nancy	18 janvier.	22	Baille	D ^r Journal officiel	Idem	20 00
Idem	Cambrai	29 janvier.	13	Debry	M. Dobry	Idem	30 00
8 février.	Bléroucourt	12 janv.	58	MM. Charpentier	MM. Charpentier	Belfort	10 00
Idem	Courseulles	28 déc.	90	Lastelle	Lasselle	Cherbourg	5 00
Idem	Beauvais-Matha	31 déc.	18	Latour	Latour	Labatthe	12 00
Idem	Joney	28 déc.	256	Poulain	Poulain	Paris	5 00
Idem	Girromagny	16 janvier.	4	M ^{me} Fix	Trouble	Idem	2 00
Idem	Argenteuil	30 janv.	357	M. Vallet	M ^{me} v ^e Jacob	Bonnard-sous-Bassou	100 00
Idem	Biarritz	3 janv.	167	M ^{me} Laurent	MM. Laurent	Clerm. Ferrand	5 00
Idem	Corbie	23 janv.	288	M. Briche	Briché	Paris	10 00
Idem	Lanslebourg	13 janv.	98	M ^{me} Rioud	Bruchet	Périgueux	3 60
Idem	Villen.-S ^t -Georges	3 déc.	227	MM. Camus	M ^{me} v ^e Camus	Auzouer	24 60
Idem	Champois	7 janvi.	62	Chassagnon	Admin. général, à Paris.	Paris	2 00
Idem	Cluny	29 janv.	36	Girard	Direct. du <i>Messenger de Paris</i> .	Idem	36 00
Idem	Luxeuil	1 ^{er} janv.	"	Vidy	MM. Vidy	Idem	30 00
Idem	Anzin	16 janv.	268	M ^{me} Leroy	Leroy	Belfort	5 00
Idem	La Fère	8 janv.	42	MM. Molliard	Viguier	Paris	23 40
Idem	Conleuvre	28 janv.	67	Rondot	Rondot	Montluçon	5 00
Idem	Chateau-Thierry	29 déc.	214	Couturier	Castagniol	Paris	36 00
Idem	Saint-Quentin	24 janv.	53	Épinay	Durin	Vie.	20 00
Idem	Embrun	1 ^{er} janv.	95	Gras	Gras	Chambéry	10 00
Idem	Marlieux	26 janv.	49	Mazuy	Duquesne	Paris	1 20
Idem	Manosque	14 janv.	347	Robert	Didot	Idem	30 00
Idem	N.-D.-de-Liesse	17 janv.	104	Laurent	M ^{me} Laurent	Usseau	150 00
Idem	Vareiz	4 janv.	32	Ségéral	MM. Ségéral	Bourges	5 00
Idem	Ploumion	29 déc.	102	Legras	Jaquette	Paris	5 00
Idem	Vals	5 janv.	157	Gleize	Gleize	Batna	5 00
Idem	Nyes	6 fév.	"	Idem	Picart	Paris	25 25
Idem	Pau	5 janv. 79.	237	Dubois	Gérant de l' <i>Univers</i> .	Paris	30 00
Idem	Elbeuf	22 janv. 79	265	M ^{me} Durup	MM. Durup	Idem	20 00
Idem	Herblay	30 janv. 79	105	MM. Frapart	Frapart	Orléans	75 00
Idem	Fécamp	3 fév. 79.	379	Braquelhan	Baily	Paris	200 00
10 février.	Tulle	22 janv.	79	Bargy	Charles	Limoges	5 90
Idem	Painpol	24 janv.	200	Lepont	Hens	Bordeaux	197 00
Idem	Millau	13 janv.	93	Caylus	Staude	Paris	5 00
Idem	Idem	1 ^{er} fév.	330	Calvet	Calvet	Toulouse	60 00
Idem	Briançon	31 déc.	188	Martin	Yazeret	Grenoble	79 60
Idem	Aubenton	14 janv.	9	Lambeaux	Staude	Paris	6 00
10 février.	Saintes	30 janvier.	238	MM. Huvel	MM. Hebrard	Paris	17 00
Idem	La Rochefoucauld	31 janvier.	"	Roblin	Briois	Idem	8 00
Idem	Oyonnax	21 janvier.	96	Lacour	<i>Journal des Dames</i>	Idem	26 00
Idem	Tours	25 janvier.	"	Clavier	MM. Soudée	Idem	37 00
Idem	Remouliens	9 janvier.	88	Bourelly	Bourelly	Montlucl.	15 00
Idem	Isle Bouchard	24 janvier.	10	Mirault	Mirault	Lyon	10 00
Idem	Rives	14 janvier.	216	Senthe	Staude	Paris	18 00
Idem	Avoine	25 janvier.	189	Planchet	Planchet	Idem	8 00
Idem	Revel	4 janvier.	"	Durand	M ^{me} Roucoux	Bordeaux	20 00
Idem	Aunéau	20 janvier.	154	Collin	MM. Collin	Crècy-en-Br'e.	150 00
Idem	Tours	1 ^{er} fé. 1879	126	Telliez	Telliez	Walincourt	30 00
Idem	Lodève	4 février.	"	Aussel	Aussel	Paris	200 00
Idem	Valence	3 février.	"	Guster	Gustar	Idem	170 00

DATE de L'ENTRÉE des réclama- tions:	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de L'EXPÉDITEUR.	NOM de DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
10 février.	Versailles.....	21 jan. 1879	292	M ^{me} Allard.....	M ^{lle} Joudelat.....	Poissy.....	5 ^f 00 ^c
<i>Idem.</i>	Puyoo.....	15 janvier.	227	MM. Dartigue..	M. Dartigue.....	Montpellier...	10 00
<i>Idem.</i>	Calais.....	6 janvier..	327	Faroit.....	M ^{me} V ^e Courtet et Brehant	Lille.....	40 00
<i>Idem.</i>	Vic-le-Comte... ..	4 fé. 1879.	114	Margeride..	V ^e Lovray.....	Paris.....	25 00
<i>Idem.</i>	Lyon.....	31 ja. 1879.	"	Willemot..	MM. Choffé.....	<i>Idem.</i>	20 00
<i>Idem.</i>	Bacqueville.....	24 janvier.	183	Caron.....	Caron.....	Versailles.....	2 00
<i>Idem.</i>	Autrey.....	15 janvier.	378	Roy.....	Bajus.....	Avesn ^{es} -le-Comte	2 00
<i>Idem.</i>	La Rochederrica..	31 décembre	262	Kerleau...	Kerleau.....	Belfort.....	10 00
<i>Idem.</i>	Oraison.....	12 janvier.	18	Aubert.....	Allard.....	Avignon.....	25 00
<i>Idem.</i>	Merdrignac.....	2 janvier..	336	Bouvet.....	Bouvet.....	Rennes.....	5 00
<i>Idem.</i>	Gavet.....	6 février..	54	Thomas...	Meunier.....	Longuyon.....	10 00
<i>Idem.</i>	Blérancourt.....	6 janvier..	43	Maréchal..	Frère.....	Mézières.....	5 00
<i>Idem.</i>	Paris, bureau n° 1	29 décemb.	63	Rodriguez..	Rodriguez, sol- dat à Maline	Lorient.....	10 00
<i>Idem.</i> n° 1	8 janvier..	"	Emery.....	Roga.....	Albertville....	25 00
<i>Idem.</i> n° 1	21 janvier.	337	M ^{lle} Boulicaud..	Boulicaud,...	Grenoble.....	5 00
<i>Idem.</i> n° 2	17 janvier.	253	MM. Paraingaud	Paraingaud. soldat.	Constantine...	10 00
<i>Idem.</i> n° 3	21 janvier.	170	Letilly....	Molinié.....	Albas.....	110 00
<i>Idem.</i> n° 3	6 février..	281	M ^{mo} Rost.....	Gavard.....	Paris.....	20 00
<i>Idem.</i> n° 5	25 janvier.	53	Redonnet..	M ^{mo} Bourroy.....	Auxerre.....	20 00
<i>Idem.</i> n° 9	28 décembr.	277	Vaudeaux..	M ^{lle} Lardemée..	Paris.....	35 00
<i>Idem.</i> n° 11	4 février..	173	Boissat....	M ^{me} Prud'homme..	Rouen.....	30 00
<i>Idem.</i> n° 13	20 janvier.	239	MM. Pain.....	M. Pain.....	Lyon.....	10 00
<i>Idem.</i> n° 14	28 janvier.	58	Ricard.....	Greffier de Tribunal	Grasse.....	3 75
<i>Idem.</i> n° 16	22 janvier.	312	Pijou.....	MM. Géhin.....	Baccarat.....	17 45
<i>Idem.</i> n° 18	18 janvier.	15	Bourais...	Baudouin.....	Troyes.....	10 00
<i>Idem.</i> n° 18	11 janvier.	380	M ^{me} Grégory..	M ^{me} Souffroy.....	Argenteuil....	30 00
<i>Idem.</i> n° 20	30 janvier.	93	Belin.....	MM. Belin.....	Autun.....	40 00
<i>Idem.</i> n° 22	23 janvier.	15	MM. Delaporte..	Lepage.....	Ailly-sur-Noye.	8 25
<i>Idem.</i> n° 22	5 février..	214	Wladimir.	M ^{lle} Catinat.....	Paris.....	20 00
<i>Idem.</i> n° 24	8 déc.....	169	M ^{lle} Bader....	Bader.....	<i>Idem.</i>	10 00
<i>Idem.</i> n° 25	18 janvier.	59	M ^{me} Quénard...	M. Quénard, soldat	Magenta.....	10 00
<i>Idem.</i> n° 27	5 février..	167	MM. Davaux...	M ^{me} Davaux.....	Tours.....	60 00
<i>Idem.</i> n° 36	20 janvier.	45	Bourgeois.	MM. Cosserson.....	Prez-en-Pail... .	44 00
11 février.	Asnières.....	27 janvier.	63	M ^{me} Pitre.....	Pitre, soldat..	Pay.....	5 00
<i>Idem.</i>	Boulogne-s.-Seine.	28 janvier.	119	Pérani.....	M ^{mo} Sampité.....	Soissons.....	35 00
<i>Idem.</i>	Charonne.....	3 janvier..	212	Boussiard..	M. Boussiard, sol- dat.	Alger.....	5 00
<i>Idem.</i>	Maison-Blanche..	5 février..	14	MM. Anfray....	M ^{me} Anfray.....	Vaugirard.....	5 00
<i>Idem.</i>	Puteaux.....	14 janvier.	157	Vavasseur..	Classes laborieuses.	Paris.....	8 00
<i>Idem.</i>	Vaugirard.....	4 janvier..	52	Derniame..	MM. Derniame, sol- dat.	Marseille.....	40 00
<i>Idem.</i>	Cug-Toulza.....	26 déc.....	96	Petit.....	Petit, soldat..	Perpignan....	15 00
<i>Idem.</i>	Avignon.....	23 jan. 1879	213	MM. Delhomme.	MM. Lafleur.....	Paris.....	9 ^f 00 ^c
<i>Idem.</i>	La Chaize-le-Vic ^{te} .	27 déc. 78.	92	Billaud...	Traineau, sold.	Tlemcen.....	25 00
<i>Idem.</i>	Olème.....	3 janv. 79.	148	Astagneau.	Astagneau, sol.	Paris.....	6 00
<i>Idem.</i>	Saint-Gilles-s ^t -Vic.	4 fév.....	71	M ^{me} Morinet...	le secrétaire de la mairie.	Roche-sur-Yon.	2 25
<i>Idem.</i>	Châtellerault.....	2 janv... .	400	MM. Debriane..	Debriane.....	Rennes.....	15 00
<i>Idem.</i>	Remiremont.....	27 janv... .	5	Sarret.....	Bordes.....	Besançon.....	33 00
<i>Idem.</i>	Villefranche-s ^t -Phal	6 janv... .	183	Dumand... .	Rode, soldat..	Orléans.....	5 00
<i>Idem.</i>	Neuvy-s ^t -Sepulchre	17 janv... .	"	Bailly.....	Paris.....	200 00
<i>Idem.</i>	Saint-Étienne... .	6 janv... .	262	M ^{lle} Daix.....	M ^{mo} Daix.....	<i>Idem.</i>	10 00
<i>Idem.</i>	Bessé-sur-Brayo... .	13 déc. 78	295	MM. Lecesne..	MM. Picard.....	<i>Idem.</i>	10 00
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	296	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	10 00
<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	297	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	5 00

DATE de L'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de L'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
11 février.	Combronde.....	13 janv. 79	"	M ^{mo} Belin.....	Idem.....	60 ^f 00 ^e
Idem.....	Hesdin.....	23 janv....	48	Cardon.....	le directeur du <i>Petit Journal.</i>	Idem.....	12 00
Idem.....	Arras.....	6 janv....	49	Coin.....	Coin.....	Commercy.....	10 00
Idem.....	Vaas.....	2 janv....	281	Bagieau.....	Fortier.....	Versailles.....	5 00
Idem.....	Carresse.....	29 janv....	2	le comte de Bailleux.	Vernier.....	Lemé.....	5 00
Idem.....	Marnay.....	1 ^{er} fév. 79	70	Girard.....	Girard.....	Alfort.....	10 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	69	Idem.....	Idem.....	Idem.....	10 00
12 fév....	Chavignon.....	23 déc. 78	147	Poëte.....	Poëte.....	Rouen.....	10 00
Idem.....	La Ciotat.....	31 déc....	10	Santini.....	Raynaud.....	Marseille.....	3 00
Idem.....	Vichy.....	2 janv. 79.	172	M ^{llo} Beurrier.....	M ^{me} Pommier.....	Saint-Gérard.....	10 00
Idem.....	Machault.....	22 janv....	118	MM. Piérot.....	MM. Piérot.....	Châlons-sur-M.	5 00
Idem.....	Port-la-Nouvelle..	23 déc. 78	227	Vincent.....	Masseport.....	Générac.....	20 00
Idem.....	Pagny-sur-Moselle.	24 déc....	4	Martin.....	Vincent.....	Épernay.....	10 00
Idem.....	Corné.....	4 janv. 79	332	Cherré.....	Cherré.....	Sarcesnes.....	5 00
Idem.....	St-Clair-sur-l'Elle :	21 janv....	172	Sebert.....	Beuillé.....	Trévières.....	20 00
Idem.....	Langres.....	28 janv....	184	Morisot.....	<i>Journal officiel</i>	Paris.....	11 15
Idem.....	Laval.....	29 janv....	111	Gontier.....	MM. Dulin.....	Idem.....	20 00
Idem.....	Blomont.....	30 janv....	271	le docteur Virlet...	le rédacteur du <i>Français.</i>	Idem.....	16 00
Idem.....	Malestroit.....	21 janv....	181	Blé.....	Moisau.....	Grand-Fougeray	5 00
Idem.....	Cambrai.....	27 janv....	"	M ^{mo} Lasselin.....	M ^{llo} Lasselin.....	Saint-Quentin ..	10 00
Idem.....	Valenciennes.....	28 janv....	226	M ^{llo} Douay.....	MM. Douay.....	Douai.....	50 00
Idem.....	Le Merlerault.....	30 janv....	270	M ^{me} Fournier.....	Fournier.....	Oriéans.....	7 00
Idem.....	Jargeau.....	6 fév....	274	MM. Gervais.....	le préfet.....	Idem.....	1 80
Idem.....	Douai.....	1 ^{er} fév....	"	Leurs.....	Leurs.....	Bicêtre.....	10 00
Idem.....	Bazoches-Houlme..	3 fév....	81	Olivier.....	Baillère.....	Paris.....	10 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	82	Idem.....	Idem.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	83	Idem.....	Idem.....	Idem.....	7 00
Idem.....	Les Quatre Routes.	1 ^{er} janv....	294	Aupetit.....	Aupetit.....	Coléah.....	5 00
Idem.....	Granville.....	17 janv....	62	Quinitto,..	Guérard.....	Paris.....	55 00
Idem.....	Château-Villain..	13 janv....	107	Chaty.....	Cazoc.....	Idem.....	25 50
13 fév....	Bierné.....	6 janv....	122	Rousseau.....	Rousseau.....	Châlons-sur-M.	5 00
Idem.....	Lannoy.....	2 janv....	197	Montigny.....	Herboux.....	Girromagny.....	15 00
Idem.....	Loos.....	1 ^{er} janv....	32	Kasperky.....	Kasperki.....	Troyes.....	10 00
Idem.....	Lassigny.....	11 janv....	325	Dubois.....	Dubois.....	Charanton.....	3 00
Idem.....	Le Horps.....	4 fév....	302	Barbier.....	Philippart.....	Paris.....	9 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	303	Idem.....	Idem.....	Idem.....	9 00
Idem.....	Laigle.....	Idem.....	292	Courtade.....	Courtade.....	Luy-Guillaume..	10 00
Idem.....	Pontchâteau.....	30 janv....	14	Vallée.....	Vallée.....	Paris.....	10 00
Idem.....	Pont-à-Mousson..	15 janv....	142	M ^{llo} Romphleur.	Roussel.....	Idem.....	20 00
Idem.....	Seyches.....	28 janv....	"	MM. Roques.....	Bouillac.....	Bordeaux.....	30 00
Idem.....	Beaupréau.....	31 janv....	69	Besnard.....	Hachette.....	Paris.....	2 00
Idem.....	Quiévy.....	10 janv....	255	Vitrat.....	Vitrat.....	Versailles.....	10 00
13 février 1879.	Nancy.....	14 février 1878.	6	M ^{mo} Renaud...	MM. Renaud.....	Ile des Pins...	15 00
Idem.....	Baccarat.....	19 déc....	269	S ^t Joseph.	le gérant du <i>Pèlerin.</i>	Paris.....	6 30
Idem.....	Maubeuge.....	28 déc....	51	MM. Doige.....	Doige.....	Idem.....	5 00
Idem.....	Héricourt.....	4 déc....	"	Logerot.....	Grenier.....	Idem.....	7 00
Idem.....	Jussey.....	11 janv....	206	Josse.....	Grandmougin.	Vosoul.....	24 00
Idem.....	Pont-Remy.....	6 janv....	157	André.....	Hachette.....	Paris.....	10 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	158	André.....	Idem.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	159	André.....	Idem.....	Idem.....	5 50
Idem.....	Nangis.....	30 janv....	283	Aubin.....	Aubin.....	Joigny.....	50 00
Idem.....	St-J.-deMaurienne.	1 ^{er} fév....	"	Luvéra.....	Fina.....	Marseille.....	20 00
Idem.....	Saint-Riquier.....	28 janv....	172	Bonbert.....	Bonbert.....	Ham.....	5 60
Idem.....	Solesme.....	27 déc....	275	M ^{llo} Moity.....	Vanesse.....	Cambrai.....	6 00

DATE de l'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de l'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
13 février.	Martigné Briand..	29 janv ..	235	MM. Ménard ...	Ménard.....	Tours.....	10 ^f 00 ^e
Idem...	Prauthoy.....	12 janv...	411	Couchetet..	Conchetet....	Gevrey-Chamb ⁿ	71 00
Idem.....	Oisseau.....	7 janv....	234	M ^{me} Patris....	Bazin.....	Ermenonville..	5 00
Idem.....	Marseille (Chap.)	21 janv....	299	M. Capoduro..	M ^{me} Petit.....	Pontgibaudd..	200 00
Idem.....	Verson.....	5 janv....	261	M ^{lle} Delaunay..	MM. Delaunay ...	Reunes.....	8 00
Idem.....	Mirebeaux.....	21 janv....	157	M. Lepy.....	Brun.....	Nissan.....	32 50
Idem.....	Mayres.....	27 déc....	178	M ^{lle} Deligans..	Deligans.....	Pont-S ^t -Esprit.	5 00
Idem.....	Saint-Rémy.....	27 janv....	140	M. Livon.....	Livon.....	Aix.....	40 00
Idem.....	Saint-Simon.....	20 janv....	"	M ^{me} Gardon...	Durand.....	Paris.....	6 00
14 février.	Beaumont.....	18 janv....	"	MM. Gauthier..	Gauthier.....	Rogny.....	230 60
Idem.....	Saint-Cloud.....	12 fév....	10	Lafon.....	M ^{me} Michel.....	Paris.....	6 00
Idem.....	Puyoo.....	30 janv....	143	Labaste...	M. Labaste.....	Carcassonne...	20 00
Idem.....	Poissy.....	6 janv....	"	Castel.....	M ^{mes} V ^e Castel...	Licourt.....	5 00
Idem.....	Poissy.....	Idem.....	"	Castel.....	Idem.....	Idem.....	5 00
Idem.....	Paris-caisse.....	3 fév....	111	M ^{me} Baillat....	Hardy.....	Auberive.....	35 00
Idem.....	Paris B. n° 2 ..	4 janv....	86	M ^{lle} Sadrin....	M ^{lle} Charhonneau..	S ^t -Amand M Roi	25 00
Idem.....	5 ..	2 fév....	250	MM. Lavielle..	Mont-de-Piété....	Bordeaux.....	30 00
Idem.....	12 ..	7 fév....	326	Conralet...	Conralet.....	Cazère-s-l'Ad ..	10 00
Idem.....	31 ..	8 janv....	253	Delahaye..	Delahaye, sol.	Joigny.....	5 00
Idem.....	Maison-Blanche ..	16 janv ..	56	M ^{mes} Lejandre..	Lejandre, sol..	Bône.....	10 00
Idem.....	Saint-Denis-s-S...	10 janv....	202	Donier....	E. Nicolas spl.	Alger.....	5 00
Idem.....	Hyères.....	7 fév....	"	Beaumont..	MM. Barthélemy ..	Paris.....	62 50
Idem.....	Toulon-s-M.....	4 fév....	"	Rougelot ..	Rougelot.....	Idem.....	120 00
Idem.....	Caromb.....	6 janv ..	209	Martin....	Mazoyer soldat	Lunéville.....	5 00
Idem.....	Orange.....	8 fév....	115	Gonzague..	Roche.....	Paris.....	16 00
Idem.....	Limoges.....	4 fév....	12	M ^{me} Bouillière..	Bouillière.....	Idem.....	20 00
Idem.....	Bussy-Othe.....	30 janv..	78	MM. Jacob....	Jolly.....	Idem.....	50 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	79	Jacob.....	Idem.....	Idem.....	50 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	80	Jacob.....	Idem.....	Idem.....	6 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	81	Jacob.....	Idem.....	Idem.....	6 00
Idem.....	Guelma.....	20 janv ..	249	Noguès....	Pêcheux.....	Jemmappes....	60 00
Idem.....	Aigurande.....	14 j. 1879.	88	Perrin....	Mars.....	Paris.....	5 05
Idem.....	Lodève.....	4 f. 1879.	"	Aunel.....	Aunel.....	Idem.....	200 00
Idem.....	Mondoubleau....	30 déc....	30	Verrier....	Verrier, soldat	Idem.....	8 00
Idem.....	Tours.....	28 janv ..	250	Thenon...	Rey.....	Bordeaux.....	23 00
Idem.....	Verneuil.....	27 janv....	402	Sailard des Salins.	Le D ^r de la Semaine financière.	Paris.....	12 00
Idem.....	Gimont.....	8 janv ..	358	Fauré....	MM. Fauré.....	Pamiers.....	10 00
Idem.....	Taulignan.....	21 janv....	256	Bertrand ..	Riège.....	Lyon.....	5 00
Idem.....	Auzances.....	12 janv....	285	Picot.....	Picot.....	Saint-Maixent..	20 00
Idem.....	Acquigny.....	8 janv ..	66	Michaut...	Robec.....	Paris.....	115 00
Idem.....	Grenoble.....	14 janv ..	71	Cotte Jourdain.	J ^l la Marseillaise..	Idem.....	10 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	72	Idem.....	Idem.....	Idem.....	7 00
Idem.....	La Ferté-Macé...	27 janv ..	302	l'abbé Morel	M. J. Vie.....	Idem.....	14 00

JURISPRUDENCE DES COURS ET TRIBUNAUX.

OUTRAGES ENVERS UN FACTEUR DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS.

Par jugement du tribunal correctionnel de Gray (Haute-Saône), en date du 24 janvier dernier, le sieur B. . . , reconnu coupable de voies de fait envers le sieur D. . . , facteur à G. . . , a été condamné à 50 francs d'amende et aux dépens, par application des articles 228, 320 et 463 du Code pénal.

EXPLOITATION
POSTALE.

2° DIVISION.

BUREAU
de la
correspondance
étrangère
et des services
maritimes.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. L'Administration des Postes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les colonies et autres pays d'outre-mer; mais elle ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus comme étant de nature à intéresser le public.

ABRÉVIATIONS employées dans la 6° colonne.

St. signifie Steamer ou Bâtiment à vapeur. | V. signifie Bâtiment à voiles. | C. signifie Commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	MATURE des bâtiments.	TON- NAGE.	CAPITAINES, ARMATEURS ou agents.
1	2	3	4	5	6	7	8
§ 1 ^{er} . — Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises (1).							
1	Martinique.....	1 ^{er} mars...	La Havre..	Cécile-Auger...	V.....	550	D. Auger.
2	Idem.....	10.....	Idem.....	Daphné.....	Idem.....	350	H. Auger.
3	Idem.....	20.....	Idem.....	Réforme.....	Idem.....	450	Idem.
4	Pointe-à-Pitre.....	5.....	Idem.....	Gaston-Auger...	Idem.....	500	D. Auger.
5	Idem.....	25.....	Idem.....	Épi-d'Or.....	Idem.....	300	Idem.
6	Réunion.....	1 ^{er}	Idem.....	France-et-Plata..	Idem.....	800	Vinay et C ^{ie} .
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale. (Voir sections I et II du Tarif général n° 1185 (2).							
1	Bahia.....	1 ^{er} mars...	La Havre..	Ville-de-Santos..	Vap. rég...	2,000	Charg. réunis.
2	Idem.....	3.....	Idem.....	Harrox.....	Idem.....	2,000	Currie.
3	Idem.....	16.....	Idem.....	Rivadavia.....	Idem.....	2,500	Charg. réunis.
4	Buenos-Ayres.....	1 ^{er}	Idem.....	Corinthian.....	Idem.....	3,000	Quesnel.
5	Idem.....	20.....	Idem.....	Portena.....	Idem.....	3,000	Charg. réunis.
6	Idem.....	23.....	Idem.....	Pascal.....	Idem.....	2,000	Currie.
7	Curaçao, Porto-Rico, Mayagüez.	10.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	2,500	Brostrom.
8	Idem.....	24.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	3,000	Idem.
9	La Havane.....	22.....	Idem.....	Nurnberg.....	Idem.....	3,000	Lherbette-Kane.
10	Lisbonne.....	1 ^{er}	Idem.....	Ville-de-Santos..	Idem.....	2,000	Charg. réunis.
11	Idem.....	16.....	Idem.....	Rivadavia.....	Idem.....	2,500	Idem.
12	La Nouv ^{le} -Orléans..	20.....	Idem.....	Angélique.....	V.....	900	Perquer.
13	Idem.....	22.....	Idem.....	Nurnberg.....	Vap. rég...	3,000	Lherbette-Kane.
14	Para, Ceara et Ma- raguan.	3.....	Idem.....	Ambrose.....	Idem.....	1,800	Currie.
15	Idem.....	19.....	Idem.....	Parahense.....	Idem.....	1,500	Burns et M ^{re} -Yver
16	Peruambuco.....	1 ^{er}	Idem.....	Ville-de-Santos..	Idem.....	2,000	Charg. réunis.
17	Idem.....	15.....	Idem.....	Rivadavia.....	Idem.....	2,500	Idem.
18	Rio-Grande-du-Sud.	20.....	Idem.....	Veridianna.....	V.....	450	Ferrère.
19	Rio-de-Janeiro.....	1 ^{er}	Idem.....	Ville-de-Santos..	Vap. rég...	2,000	Charg. réunis.
20	Idem.....	3.....	Idem.....	Harrox.....	Idem.....	2,000	Currie.
21	Idem.....	16.....	Idem.....	Rivadavia.....	Idem.....	2,500	Charg. réunis.
22	Idem.....	23.....	Idem.....	Pascal.....	Idem.....	2,000	Currie.
23	Saint-Thomas.....	10.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	2,500	Brostrom.
24	Idem.....	24.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	3,000	Idem.
25	Ténériffe.....	20.....	Idem.....	Portena.....	Idem.....	3,000	Charg. réunis.
26	Idem.....	22.....	Idem.....	Nurnberg.....	Idem.....	3,000	Lherbette-Kane.
27	Trinidad.....	25.....	Idem.....	Noisiel.....	Idem.....	200	Masurier.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des lettres ordinaires et des imprimés de toute nature. L'affranchissement est facultatif pour les lettres; il se compose du droit fixe d'un décime pour port de voie de mer, et de la taxe territoriale applicable en cas d'affranchissement aux lettres du même poids circulant à l'intérieur. Les imprimés doivent être affranchis jusqu'au port d'embarquement désigné dans la 4^e colonne, à raison de 5 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.

(2) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature aux conditions indiquées par les sections I et II du Tarif général n° 1185.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	TON- NAGE.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7	8

§ 3. — Bâtiments partant, à dates irrégulières, des ports de France pour les pays étrangers d'outre-mer (1).

1	Le Cap-Haïtien ...	15 mars ...	Le Havre..	Claudine-et-Jo- seph.	V.....	400	Dévé.
2	Les Cayes.....	1 ^{er}	Idem.....	Octevillo.....	Idem.....	250	Perquer.
3	Centre-Amérique...	5.....	Idem.....	Mobil.....	Idem.....	450	Hartog.
4	Idem.....	15.....	Idem.....	Préfet-Paul-Fearl	Idem.....	500	H. Auger.
5	Les Gonaïves.....	1 ^{er}	Idem.....	Raoul-et-Made- leine.	Idem.....	550	Tisset frères.
6	Jacmel.....	10.....	Idem.....	Georges-Auger..	Idem.....	400	D. Auger.
7	Lima.....	5.....	Idem.....	Caldera.....	Idem.....	700	Petit-Didier.
8	Valparaiso.....	1 ^{er}	Idem.....	Ange-Marie....	Idem.....	600	Germain-Herma- nos.
9	Idem.....	5.....	Idem.....	Maldonado.....	Idem.....	750	Petit-Didier.
10	Vera-Cruz.....	15.....	Idem.....	Heroïca.....	Idem.....	700	Veuve Oriot.

§ 4. — Bâtiments à vapeur partant, à dates régulières, des ports de France pour les pays d'outre-mer (2).

1	Le Cap-Haïtien. . .	10 mars...	Le Havre..	Saxonia.....	Vap. rég...	2,500	Brostrom.
2	Idem.....	24.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	3,000	Idem.
3	Colon.....	10.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	2,500	Idem.
4	Idem.....	24.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	3,000	Idem.
5	Les Gonaïves.....	10.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	2,500	Idem.
6	Idem.....	24.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	3,000	Idem.
7	La Gnayra.....	10.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	2,500	Idem.
8	Idem.....	24.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	3,000	Idem.
9	Montevideo.....	1 ^{er}	Idem.....	Corinthian.....	Idem.....	3,000	Quesnel.
10	Idem.....	20.....	Idem.....	Portena.....	Idem.....	3,000	Charg. réunis.
11	Idem.....	23.....	Idem.....	Pascal.....	Idem.....	2,000	Currie.
12	Port-au-Prince. . .	10.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	2,500	Brostrom.
13	Idem.....	24.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	3,000	Idem.]
14	Puerto-Cabello . . .	10.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	2,500	Idem.
15	Idem.....	24.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	3,000	Idem.
16	Porto-Plata.....	10.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	2,500	Idem.
17	Idem.....	24.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	3,000	Idem.
18	Savanille.....	10.....	Idem.....	Saxonia.....	Idem.....	2,500	Idem.
19	Idem.....	24.....	Idem.....	Teutonia.....	Idem.....	3,000	Idem.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des lettres ordinaires, des échantillons de marchandises et des imprimés de toute nature. Ces objets doivent être affranchis jusqu'au port de débarquement désigné dans la 2^e colonne. La taxe d'affranchissement pour chaque lettre est de 50 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes. La taxe d'affranchissement pour les échantillons et les imprimés est de 10 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.

(2) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des lettres ordinaires, des échantillons et des imprimés de toute nature. Ces objets doivent être affranchis jusqu'au port de débarquement désigné dans la 2^e colonne. La taxe d'affranchissement pour chaque lettre est de 1 franc par 15 grammes ou fraction de 15 grammes. La taxe d'affranchissement pour les échantillons et les imprimés est de 10 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.

1^{re} DIVISION.3^e BUREAU.Franchises,
tarifs
et
contraventions.

STATISTIQUE DES CONTRAVENTIONS,

MOIS DE DÉCEMBRE 1878.

TABLEAU N° 1. — *Contraventions à l'arrêté du 27 prairial an IX.*

(Transport frauduleux de correspondances.)

NOMBRE DE PROCÈS-VERBAUX constatant des perquisitions négatives, dressés par			NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés par l'Administration pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES par voie de transaction.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
la gendarmerie.	les agents des douanes et octrois.	les agents des postes.		Nombre de procès-verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamnations.	Montant des amendes et des frais.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
410	.	337	.	88	fr. c. 1,026 20	.	.	.
747								

TABLEAU N° 2. — *Contraventions à la loi du 16 octobre 1849.*

(Fraude en matière de timbres-poste.)

NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés pour cause d'insuffisance de preuves matérielles.	AFFAIRES ABANDONNÉES par les parquets.	ACQUITTEMENTS	NOMBRE D'AFFAIRES AYANT DONNÉ LIEU À DES CONDAMNATIONS JUDICIAIRES.					
			Nombre.	Application d'amendes				Emprisonnement de 5 jours à un mois.
				de 1 à 10 fr.	de 11 à 20 fr.	de 21 à 50 fr.	au-dessus de 50 fr.	
1	2	3	4	5	6	7	8	
1	17	1	13	8	.	.	.	

TABLEAU N° 3. — Contraventions à l'article 9 de la loi du 25 juin 1856.

(Insertion de notes manuscrites dans les imprimés, échantillons et papiers d'affaires.)

NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés par l'Administration pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES PAR VOIE DE TRANSACTION.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
	Nombre de procès-verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamnations.	Montant des amendes et des frais.
		fr. c.			fr. c.
33	862	5,932 50			

TABLEAU N° 4. — Contraventions à l'article 9 de la loi du 4 juin 1859.

(Insertion de valeurs prohibées dans les lettres, imprimés, échantillons et papiers d'affaires.)

NOMBRE de PROCÈS-VER- BAUX constatant des vérifications négatives.	NOMBRE de PROCÈS-VER- BAUX annulés par l'Administra- tion pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES PAR VOIE DE TRANSACTION.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
		Nombre de procès- verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamna- tions.	Montant des amendes et des frais.
			fr. c.			fr. c.
147	13	194	2,180 10			

TABLEAU N° 5. — Relevé récapitulatif des contraventions.

NATURE des CONTRAVENTIONS.	NOMBRE de procès- verbaux constatant des perqui- sitions ou vérifica- tions né- gatives.	NOMBRE de procès- verbaux an- nulés par l'Admi- nis- tration.	AFFAIRES		AFFAIRES DEFÉRÉES À LA JUSTICE.					
			TERMINÉES par voie de transaction.		AF- FAIRES aban- données par les par- quets.	AG- QUITTE- MENTS.	CONDAMNATIONS pécuniaires.		CONDAMNATIONS à la peine de l'emprisonne- de 5 jours à 1 mois.	
			Nombre de procès- verbaux.	Montant des transac- tions. fr. c.			Nombre de procès- verbaux.	Montant des amendes et des frais. fr. c.	Délin- quants civils. — Nombre	Délin- quants mili- taires. — Nombre
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Contraventions à l'arrêté du 27 prair. an IX. la loi du 16 oc- tobre 1849. l'article 9 de la loi du 25 juin 1856..... la loi du 4 juin 1859.....	747	"	88	1,026 20	"	"	"	"	"	"
	"	1	"	"	17	1	21	(1)	"	"
	"	33	862	5,932 50	"	"	"	"	"	"
	147	13	104	2,180 30	"	"	"	"	"	"
TOTAUX.....	894	47	1,144	9,138 80	17	1	21	"	"	"

(1) En exécution de la loi du 29 décembre 1874, le montant des amendes imposées par les tribunaux est recouvré directement par les percepteurs et figure dans leurs recettes.

TABLEAU N° 6. — Exécution de l'article 8 de l'arrêté du 27 prairial an IX.
(Répartition des amendes imposées pour transport frauduleux de correspondances.)

NOMBRE D'AFFAIRES.	MONTANT des AMENDES.	TIERS DU MONTANT des amendes, attribué aux saisissants.	RÉPARTITION DU TIERS DES AMENDES AUX SAISSANTS.		
			Sommes ordonnancées au profit		
1	2	3	de la gendarmerie. 4	des agents des douanes et octrois. 5	des agents des postes. 6
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
96	777 00	259 00	20 00	10 00	229 00
Ensemble : 259 ^f 00 ^c					

EXPLOITATION POSTALE. PUBLICATION D'UN 56^e SUPPLÉMENT AU MANUEL DES FRANCHISES — FRANCHISE ACCORDÉE POUR LA CORRESPONDANCE DE SERVICE ADRESSÉE PAR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE AUX PRÉSIDENTS DES CHAMBRES CONSULTATIVES DES ARTS ET MANUFACTURES.

1^{re} DIVISION. —
3^e BUREAU. —

Franchises, tarifs et contraventions.

Le 56^e supplément au Manuel des franchises, publié ci-après, contient notification d'une décision du Sous-Secrétaire d'État des finances, en

date du 30 janvier 1879, portant concession de franchise pour la correspondance de service adressée par le Ministre de l'agriculture et du commerce aux présidents des chambres consultatives des arts et manufactures.

Les indications de ce supplément devront être portées sur le Manuel des franchises.

56^e SUPPLÉMENT AU MANUEL DES FRANCHISES.

INDICATION des pages du Manuel des franchises. 1	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES			FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée. 5	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contre-signée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles. 10
	AUTORISÉS à contre-signer leur correspondance de service. 2	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises. 3	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise. 4		Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux. 8	Pages. 9	
					6	7			
510	Ministre de l'agriculture et du commerce.	E (en regard du contre - signataire).	Présidents des chambres consultatives des arts et manufactures *.....	L. F.	"	"	"	"	30 janvier 1879.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

Le sieur Monsel (Hugues), facteur à Claye-Souilly (Seine-et-Marne), a trouvé, dans sa tournée, une lettre ouverte contenant un billet de 100 francs, qu'il a rapportée au bureau.

Le sieur Bautiguiet, facteur à Landrecies (Nord), a trouvé, sur la voie publique, un porte-monnaie contenant 400 francs en or, qu'il a rendu au propriétaire.

Le sieur Autran, facteur des télégraphes à Arles, s'est empressé de remettre à son chef de bureau un carnet renfermant un billet de banque de 100 francs qu'il avait trouvé dans la salle d'attente du public, et qui a pu être rendu à son légitime propriétaire.

Le sieur Autran s'était déjà signalé, le 20 octobre dernier, par un acte de probité analogue.

Le sieur Normand, facteur à Semur (Côte-d'Or), ayant reçu deux billets de banque de 100 francs qui lui avaient été remis par erreur, au lieu d'un, s'est empressé de rapporter à qui de droit le billet donné en trop.

Le facteur avait gardé le silence sur ce fait, qui a été ensuite raconté à la receveuse par la personne intéressée.

Deux porte-monnaie contenant, le premier 18 francs, et trouvé à Charleville par le courrier convoyeur Bastien, le deuxième 13 fr. 50 cent., et trouvé à Châteauneuf-sur-Cher par le facteur Gazeau, ont pu être rendus aux propriétaires, grâce à l'honnêteté de ceux qui en ont fait la découverte.

Le sieur Limeul, facteur des télégraphes à Paris, a trouvé, sur la voie publique, une montre en argent qu'il a déposée chez le commissaire de police, et qui a pu être rendue à son légitime propriétaire.

Le sieur Labalte, facteur des télégraphes à Paris, ayant reçu, sans y prendre garde d'abord, une pièce de 20 francs avec d'autres menus

monnaie qui lui avait été donnée à titre gracieux, s'est empressé de reporter cette pièce à la personne intéressée, aussitôt qu'il s'est aperçu de l'erreur.

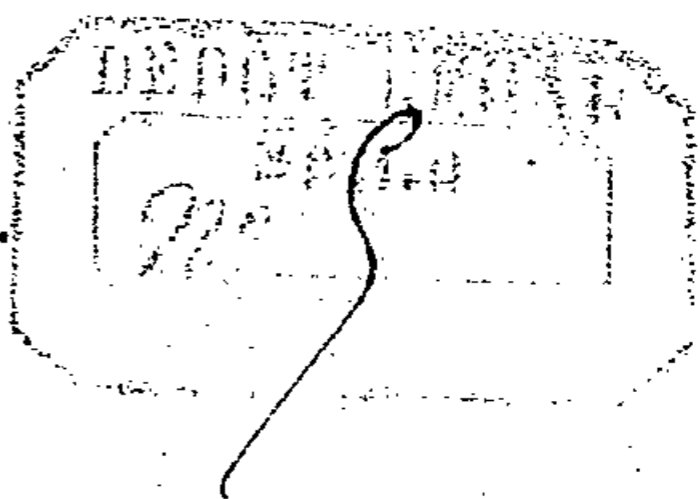
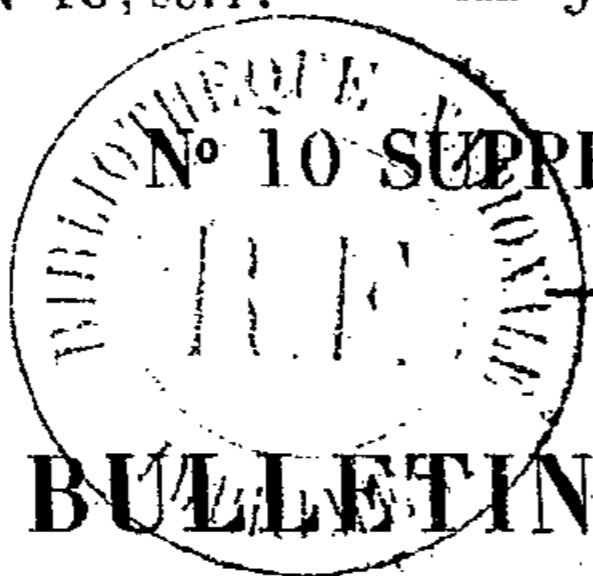
ACTES DE DÉVOUEMENT.

Le sieur Oudry, facteur à Fesches-le Châtel (Doubs), a arrêté un cheval emporté, attelé à une calèche, au moment où il allait se jeter sur des enfants qui jouaient.

Le sieur Fournier, facteur à Grandrieu (Lozère), s'est distingué dans un incendie survenu à Saint-Bonnet. Il a été blessé à la tempe gauche.

1879.

N° 4.



BULLETIN MENSUEL

DES

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

FÉVRIER 1879.

SOMMAIRE.

	Pages.
ARRÊTÉ relatif à la transmission du cours de la Bourse, par abonnements.....	93
ARRÊTÉ d'attributions modifiant celui du 15 avril 1878.....	94

NOTIFICATIONS DIVERSES.

ADDITION à la liste des bureaux admis à participer au service des mandats-cartes pour l'intérieur de la France.....	94
RELEVÉ des mandats de poste réclamés.....	95

Arrêté relatif à la transmission du cours de la Bourse, moyennant un prix d'abonnement.

LE MINISTRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu la loi du 5 avril 1878,

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. Le cours de la Bourse de Paris peut être transmis par le télégraphe à toute personne qui en fait la demande, moyennant un abonnement semestriel ou annuel payable d'avance.

ART. 2. Le prix de cet abonnement est fixé d'une manière indivisible à 50 francs par semestre et à 100 francs par an.

ART. 3. Le port à domicile est gratuit.

Fait à Paris, le 14 février 1879.

AD. COCHERY.

Arrêté modifiant les attributions déterminées par l'arrêté du 15 avril 1878.

LE MINISTRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. Le bureau du personnel des Télégraphes est chargé de conserver et de notifier tous les décrets et arrêtés concernant le service des Postes et des Télégraphes.

Il exercera les mêmes attributions en ce qui concerne les décisions ministérielles d'un intérêt général.

ART. 2. Le bureau du personnel des Postes est chargé du service des pensions et cautionnements pour tout le personnel du ministère des Postes et des Télégraphes.

ART. 3. Le présent arrêté sera déposé au 1^{er} bureau du personnel pour être notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 24 février 1879.

AD. COCHERY.

NOTIFICATIONS DIVERSES.

DIVISION
de la
COMPTABILITÉ.

Bureau
des articles
d'argent.

NOUVEAUX BUREAUX ADMIS À PARTICIPER AU SERVICE DES MANDATS-CARTES POUR L'INTÉRIEUR DE LA FRANCE.

Les agents devront ajouter, à leur rang, sur la liste des bureaux désignés pour participer au service des mandats-cartes pour l'intérieur de la France, insérée dans le *Bulletin mensuel* n° 1 de janvier dernier, les bureaux suivants :

- (Pas-de-Calais) Montreuil-sur-Mer.
- (Seine-et-Oise) Versailles-Sénat
- (Seine-et-Oise) Versailles-Chambre des députés.
- (Seine) Paris-n° 42.
- (Seine) Paris-n° 43.

On croit devoir rappeler ici que bien qu'il n'y ait qu'un certain nombre de bureaux autorisés à émettre des mandats-cartes, tous les bureaux de France et d'Algérie peuvent payer ces mandats.

DIVISION
de la
COMPTABILITÉ.

Bureau
des articles
d'argent.

Il est recommandé aux agents de rechercher si des mandats payés ou présentés à leur guichet ne figureraient pas sur les relevés des mandats réclamés. Dans le cas où le paiement aurait déjà été effectué, l'Administration devrait en être immédiatement informée; dans le cas contraire, il y aurait à exiger du porteur du mandat des justifications établissant qu'il est bien le véritable destinataire de ce mandat ou son fondé de pouvoirs.

A défaut de justifications suffisantes, le paiement serait ajourné et des instructions seraient demandées à l'Administration sans aucun retard. Le mandat serait retenu.

Relevé des mandats de poste réclamés.

DATE de l'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de l'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
15 fév. 79.	Marseille.....	29 janv. 79	296	M. Héraud....	M. Héraud.....	Nîmes.....	22 ^r 00 ^c
Idem.....	Idem.....	3 janv.....	38	M ^{me} Roche....	M ^{me} Aicha.....	Alger.....	20 00
Idem.....	Idem.....	2 février..	83	M. Lamy.....	M. Lamy.....	Le Hou.....	40 00
Idem.....	Aix.....	15 janvier.	"	M ^{me} Bouaize..	M ^{me} Mathieu....	Marseille....	86 00
Idem.....	Aurillac.....	25 janvier.	105	MM. Malmezac..	Le Grefrier civil	Tulle.....	2 40
Idem.....	S ^t -Donis-d'Oléron..	31 janvier.	"	Espallac....	MM. Prieur.....	La Rochelle..	26 00
Idem.....	Caen.....	Idem.....	207	Girault....	Girault.....	Saumur.....	50 00
Idem.....	S ^t -Géraud-le-Puy..	8 février..	8	Durand....	Durand.....	Clerm ^t -Ferrand.	20 00
Idem.....	Grasse.....	27 janvier.	51	Pierrugues..	Journal la Semaine financière.	Paris.....	10 00
Idem.....	Saint-Remy-sur-Du- rolle.	6 janvier..	216	Cottier....	MM. Cottier.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Ancecy.....	11 février.	"	Bonaventure..	Lathuille.....	Idem.....	131 00
Idem.....	Gan.....	9 janvier..	64	Eyssautier..	Flecq.....	Idem.....	7 75
Idem.....	Chatou.....	31 janvier.	114	M ^{me} Jarreau...	Jarreau.....	Les Bordes....	45 00
Idem.....	Salies-de-Béarn...	8 février..	402	MM. Coussirat..	Coussirat.....	Ancecy.....	100 00
Idem.....	Caen.....	3 février..	171	Bavey.....	Bavey.....	Versailles....	5 00
Idem.....	Mortagne.....	11 février.	133	Michaud....	Abrard.....	Bordeaux....	6 50
Idem.....	Cheux.....	13 janvier.	181	Vérolles....	Vérolles.....	Versailles....	5 00
Idem.....	Littry.....	30 déc. 1878	217	Huault....	Huault.....	Chartres.....	5 00
Idem.....	Marseille.....	29 janv. 79	309	Comella....	Layard.....	Paris.....	23 00
Idem.....	Honfleur.....	14 février.	187	Hombourg..	Hombourg....	Idem.....	10 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	188	Idem.....	Idem.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	190	Idem.....	Idem.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	191	Idem.....	Idem.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Ouistreham.....	20 janvier.	32	Foloppe....	Foloppe.....	Rennes.....	10 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	33	Idem.....	Idem.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Paimpol.....	8 février..	261	Jacob.....	Jacob.....	Paris.....	60 00
Idem.....	Laval.....	7 janvier..	127	M ^{me} Héry.....	Billard.....	Saint-Germain- en-Laye.	5 00
Idem.....	Jublains.....	29 janvier.	48	MM. Chevalier..	Chevalier....	Paris.....	50 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	49	Idem.....	Idem.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Armentières.....	22 janvier.	348	Valanker...	Directeur de maison d'arrêt.	Lille.....	5 00
Idem.....	Compiègne.....	21 janvier.	214	M ^{me} Dufey....	MM. Tauvillez;...	Paris.....	10 00
Idem.....	Flers.....	29 janvier.	72	MM. Graindorge.	Graindorge...	Versailles....	10 00
Idem.....	Reims.....	8 février..	238	Hubert....	Ladevèze;....	Paris.....	21 00
17 février.	S ^t -Honoré-les-Bains	4 février..	170	Gendras....	Jouarrin.....	Nevers.....	25 00
Idem.....	Neuvy-Grandchamp	20 janvier.	143	Millot.....	Millot.....	Dijon.....	5 00
Idem.....	Meaux.....	11 janvier.	256	Merveille...	Reymond;....	Paris.....	7 40
Idem.....	Bourbon-Lancy..	4 janvier..	255	Larose....	Roze.....	Guéret.....	5 00

DATE de L'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de L'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
17 fév. 1879.	Le Mans.....	2 fév. 1879	80	MM. Poirier ...	MM. Deyrolle.....	Paris.....	2 ¹ 03 ^c
Idem.....	Mantes.....	3 février..	187	Galie.....	Vieillard.....	Idem.....	12 00
Idem.....	Salces.....	4 février..	"	Dominique Cyrien.	Gorin.....	Idem.....	6 50
Idem.....	Rouen.....	9 février..	"	Rault.....	Lethiais.....	Idem.....	100 00
Idem.....	Grand'Combe.....	2 janvier..	"	Anglade...	Boulet.....	Nîmes.....	126 14
Idem.....	Condé-sur-Noiroau.	11 janvier.	282	Delivet...	Fleck.....	Paris.....	8 75
Idem.....	Vierzon.....	5 février..	96	Huet.....	L. Huet.....	Idem.....	180 00
Idem.....	Châteauneuf-de-Randon.	22 janvier.	101	Courtalzac.	Clément.....	Malzieu-Ville..	40 00
Idem.....	Cousolre.....	31 janvier.	158	Dubois....	Meunier.....	Belfort.....	5 00
Idem.....	Montigny-en-Ostrevent.	2 janvier..	27	Brice.....	Brice.....	Char enon....	10 00
Idem.....	Courtomer.....	21 janvier.	133	Pabbé Ben-net.	R. P. Hermand	Tarascon....	40 00
Idem.....	Gacé.....	28 janvier.	121	Deschamps.	de Bernières..	Paris.....	65 80
Idem.....	Commercy.....	8 février..	449	Vitre.....	M ^{me} Traffet.....	Compiègne....	25 00
Idem.....	Montgeron.....	7 février..	192	M ^{me} Thibault..	M. Loubet.....	Beaune.....	77 00
Idem.....	Paris, bureau n° 1.	28 janvier.	420	MM. Nevière..	M ^{me} Nevière.....	Marseille.....	5 00
Idem.....	_____ 1.	7 février..	28	Eugène.....	M ^{lle} Profit.....	Paris.....	5 00
Idem.....	_____ 5.	5 février..	69	M ^{lle} Maria.....	M ^{mo} Gallot.....	Chagny.....	15 00
Idem.....	_____ 17.	4 février..	178	MM. Roussel..	MM. Pitois.....	Batignolles....	20 00
Idem.....	_____ 17.	15 février.	122	Delauay..	Hay.....	Dieppe.....	74 00
Idem.....	_____ 18.	29 déc. 78.	65	Monod....	Laffargue... .	Mauriac.....	61 25
Idem.....	_____ 21.	9 janv. 79.	221	Vaillant...	Taxil.....	S'-Amand (Cher)	54 00
Idem.....	_____ 21.	11 février.	189	Hombourg.	Hombourg ...	Paris.....	10 00
Idem.....	_____ 23.	31 déc. 78.	68	Blanc.....	Armend.....	Marseille.....	115 00
Idem.....	_____ 23.	3 fév. 79.	"	Dubois....	Dubois.....	Lyon.....	20 00
Idem.....	_____ 25.	13 février.	358	M ^{me} Dubois....	Dubois.....	Paris.....	5 00
Idem.....	_____ 28.	7 janv....	11	MM. Comte... .	Comte, soldat.	Médéah.....	10 00
Idem.....	_____ 31.	29 janvier.	293	Régnier... .	Kling.....	S'-Cyr-l'École..	183 20
Idem.....	_____ 39.	4 janvier..	184	Clairsin... .	Simon.....	Saint-Ouen....	20 00
Idem.....	Batignolles 1°...	29 janvier.	22	Mette.....	Besnier.....	Tuffé.....	30 60
Idem.....	Clamart.....	7 février..	56	Menan....	M ^{me} Charvet.....	Tours.....	20 00
Idem.....	S'-Denis-sur-Seine.	13 janvier.	266	Maupas... .	MM. Maupas, sold ^t .	Médéah.....	20 00
Idem.....	Idem.....	4 février..	100	Lunais....	Caranjot.....	Tours.....	96 00
Idem.....	La Villette 1°...	8 février..	186	M ^{lle} Bayen....	M ^{lle} Bayen.....	Châlons-s.-Ma..	10 00
Idem.....	Lavaur.....	11 janvier.	184	MM. Malet... .	MM. Galinier, sold ^t .	Sospel.....	10 00
Idem.....	Montauban.....	1 ^{er} février.	282	Vidal.....	Duquesne....	Paris.....	33 91
Idem.....	Toulon-Mourillon.	22 janvier.	9	Pastor... .	Hermann.....	Tarascon....	100 00
Idem.....	Champagné-les-Mairais.	14 janvier.	100	Babin.....	Paris-Journal.....	Paris.....	20 00
Idem.....	Sables-d'Olonne ..	4 février..	390	Vauthier... .	M. Denamé.....	Angers.....	83 75
Idem.....	La Trimouille....	1 ^{er} février.	387	Linien... .	Gazette de France.	Paris.....	19 00
Idem.....	Limoges.....	10 février.	264	Hillairet..	MM. Cochut.....	Idem.....	35 00
Idem.....	Épinal.....	3 janvier..	63	Vullien... .	Oudin.....	Poitiers.....	108 00
Idem.....	Neufchâteau.....	19 janvier.	123	M ^{me} Thivet... .	Librairie militaire.	Paris.....	9 40
Idem.....	S'-Aubin-Châteaunf	11 janvier.	135	MM. Léger... .	MM. Bajus-Gossart.	Avesnes-le-C ^{te} .	6 00
Idem.....	Alger.....	2 février..	198	C. Simon..	le Maire.....	Saint-Remy ...	5 00
Idem.....	Dra-el-Mizan.....	6 janvier.	223	Amar le Kau	Heman Ahmed	Blidah.....	20 00
Idem.....	Milianah.....	5 février..	97	Bougard ..	Mauguin.....	Idem.....	30 00
Idem.....	Bône.....	4 janvier..	242	Carmi....	Carmi.....	Nice..}	100 00
Idem.....	Sidi-bel-Abbès ...	31 déc. 78.	12	Faubert... .	M ^{me} Faubert.....	Lyon.....	30 00
Idem.....	Idem.....	4 janv. 79.	58	Idem.....	M. Gavioli.....	Paris.....	20 00
18 février.	Manosque.....	14 janvier.	141	Bremend... .	Journal le Frondeur.	Marseille....	4 00
Idem.....	Maubert-Fontaine.	27 janvier.	29	Maireaux..	MM. le Receveur de l'enregist ^t .	Châtillon....	9 50
Idem.....	Marseille.....	13 janvier.	64	Chauvet... .	Varlet.....	Marle.....	54 60

DATE de L'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de L'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
18 février 1879.	Marseille.....	20 janvier 1879.	241	M ^{lle} Flotte....	MM. F. Didot....	Paris.....	17 ^f 00 ^c
Idem.....	Castelnaudary.....	20 janvier.	384	M. Barsil.....	Leehaux.....	Bordeaux.....	25 00
Idem.....	Le Croisic.....	4 janvier..	276	M ^{lle} Maillard...	A. Michel.....	Paris.....	5 50
Idem.....	Cercy-la-Tour....	11 janvi r.	35	M. Ligonny....	Legé-Godefroy.	Châtel-Censoir.	25 00
Idem.....	Creil.....	12 février.	168	M ^{me} Gilliard...	Gilliard.....	Lille.....	10 00
Idem.....	Beaumont-le-Roger	21 d. 1878	"	MM. Legrand...	Legrand, sold ^t .	Paris.....	20 00
Idem.....	Lésignan.....	18 déc...	85	Dubus.....	Laffroychuis, soldat.	Toulouse.....	7 00
Idem.....	Pouilly-sur-Loire..	19 janvier 1879.	104	Seguin.....	Rivière.....	Saint-Étienne..	108 50
Idem.....	Bonneval.....	10 janvier.	193	Bannier....	Bannier.....	Orléans.....	5 00
Idem.....	Bagnols-sur-Cèze..	31 janvier.	"	Chaumette.	Chaumette....	Marseille.....	250 00
Idem.....	Pont-Saint-Pierre.	22 janvier.	354	Bachelet....	Quenneville..	Abbeville.....	2 00
Idem.....	Redon.....	6 janvier..	276	Lavergne...	M ^{me} v ^e Romand...	Montreuil-s.-M.	10 00
Idem.....	Pontarion.....	17 janvier.	89	Poridrunier	L'Éclaircur finan- cier.	Paris.....	2 00
Idem.....	Dôle.....	7 janvier..	267	Pothier....	MM. Ponthier....	Nîmes.....	5 00
Idem.....	Eymet.....	23 janvier.	434	Chapeyroux	Escheck.....	Bordeaux.....	15 00
Idem.....	Bazas.....	11 janvier.	261	Lapeyre....	Lapeyre.....	Montpellier...	5 00
Idem.....	Mont-de-Marczan..	10 janvier.	438	M ^{lle} Fresson...	le Révérend Pè- re.	Tarascon.....	15 00
Idem.....	Arengosse.....	22 janvier.	146	MM. Saintourens	Duprat.....	Bordeaux.....	97 00
Idem.....	Rennes.....	24 janvier.	"	Foloppe....	Foloppe.....	Laigle.....	15 00
Idem.....	S ^t -Hippolyte-du-F ^t .	16 janvier.	188	Ribard.....	Diliat.....	Prades.....	3 00
19 février.	Montbéliard.....	19 janvier.	"	Loviten....	Loviton.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Terrasson.....	31 janvier.	119	Fontaine... M ^{lle} Bau.....	Jules Jaluzot.	Idem.....	8 85
Idem.....	Paramé.....	21 janvier.	359	M ^{lle} Bau.....	Bau.....	Dol.....	7 00
Idem.....	Domme.....	4 février..	297	MM. Tabel....	Tabel.....	Bergerac.....	5 00
Idem.....	Bordeaux.....	1 ^{er} février.	298	Fleuret....	Fleuret.....	Confelens....	50 00
Idem.....	Montpellier.....	7 février..	280	Armanviller	Bourges.....	Nîmes.....	49 10
Idem.....	Bordeaux.....	23 février.	"	Patto.....	M ^{lle} Gugenheim..	Paris... ..	20 00
Idem.....	Besançon.....	10 février.	204	Simonin...	M ^{me} v ^e Jovinet...	Idem.....	125 00
Idem.....	Alleins.....	13 janvier.	282	Journal le Peuple.	Marseille.....	10 00
Idem.....	Beauvais.....	1 ^{er} février.	76	M ^{lle} Basque....	M ^{me} Desfossés....	Paris.....	15 50
Idem.....	Menton.....	22 janvier.	"	M ^{mo} Peyer....	M. Peyer.....	Marseille.....	25 00
Idem.....	Guingamp.....	10 février.	205	M. Caron....	M ^{mo} Caron.....	Paris.....	20 00
Idem.....	Nancy.....	Idem.....	88	M ^{me} Ballot-Beau- pré.	de Possel....	Marseille.....	153 00
Idem.....	Laval.....	23 janvier.	145	MM. Lheureux..	Journal l'Illustration	Paris.	33 00
Idem.....	Rouy.....	23 janvier.	229	Labonde..	MM. Jante.....	Idem.....	0 50
Idem.....	Nanteuil-le-Haud ⁿ .	9 janvier.	133	Hacquet....	Verdel.....	Idem.....	21 00
Idem.....	Rueil.....	15 février.	89	Golly.....	M ^{lle} Choquet.....	Idem.....	7 00
Idem.....	La Plèche.....	3 février..	"	Renoux....	MM. Ruggieri....	Idem.....	15 00
Idem.....	Arras.....	23 janvier.	237	Moulin....	Averlaut....	Idem.....	20 20
Idem.....	Lure.....	2 janvier..	254	Grosjean..	M ^{lle} Grosjean....	Besançon.....	5 00
Idem.....	Ham.....	30 janvier.	60	M ^{mo} Caron....	MM. Caron.....	Sedan.....	6 00
Idem.....	Le Havre.....	31 janvier.	62	MM. Huet....	Gorin.....	Paris.....	6 50
20 février.	Évreux.....	17 janvier.	206	Hervien....	l'abbé Chavigny	S ^t -J ⁿ -d'Angely.	7 00
Idem.....	Voves.....	28 janvier.	183	M ^{lle} Lerasle....	MM. Crespin.....	Paris.....	10 00
Idem.....	Béziers.....	1 ^{er} février.	220	MM. Latour - d'Auvergne	Martin.....	Idem.....	50 00
Idem.....	Paris, bur. n° 1..	8 février..	47	Saci.....	Huet-Testard.	Senlis.....	50 00
Idem.....	_____ 1..	12 février.	213	M ^{mo} Meihaud..	M ^{mes} Cartier.....	Le Blanc.....	200 00
Idem.....	_____ 2..	5 janvier..	153	M ^{lle} Lebail... M ^{mes} Philippe..	Lebail.....	Mer.....	20 00
Idem.....	_____ 5..	21 janvier.	313	M ^{mes} Philippe..	MM. Vavin.....	Neuilly-s.-Seine	45 00
Idem.....	_____ 7..	15 février.	14	Leceps....	Leroy.....	Saint-Quentin.	80 00
Idem.....	_____ 15.	31 janvier.	225	de Beauvalon	de Beauvallon.	Paris.....	20 00
Idem.....	_____ 15.	12 février.	273	Bonnevie..	Bonnevie.....	Le Creuzot....	25 00
Idem.....	_____ 16.	4 février..	131	M ^{mo} Berneron..	Gendrand....	S ^t -Suip.-les-F ^{lles}	30 00

DATE de L'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de L'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
20 fév. 79.	Paris, bureau n° 19	14 janv. 79	33	M. Kablé.....	M ^m c Baumann	Paris	3 ^f 00 ^c
Idem.....	— n° 22	3 janvier..	151	M ^m c Lentaigue..	Niez	Saint-Sauveur-en-Puisaye.	28 00
Idem.....	— n° 28	4 février..	"	M ^m c Bâle.....	Martin.....	Paris.....	20 00
Idem.....	— n° 34	6 février..	"	MM. Allaine ...	M. Karabin.....	Esbly.....	20 00
Idem.....	— n° 34	7 février..	33	Duquesne..	M ^m c Benoist.....	Nangis.....	30 00
Idem.....	Passy 1 ^o	10 février.	190	Le Cocq... M ^m c Hué.....	Vernet..... S ^r du Prémontée...	La Brosse..... Tarascon	50 00 12 00
Idem.....	S ^t -Maur-les-Fossés.	22 janvier.	190	Toulze... MM. Baume....	La Mode illustrée... MM. Durand-Schœnewerke et C ^{ie}	Paris..... Idem.....	4 00 5 00
Idem.....	Graulhet.....	3 janvier..	5	Dupeu....	Linitz (Alexandre), soldat.	Idem.....	10 00
Idem.....	Toulon-sur-Mer...	30 janvier.	264				
Idem.....	Coubé.....	14 février.	47				
Idem.....	Lézignan.....	26 janvier.	195	Cros.....	Cros.....	Toulon.....	10 00
21 fév. 79.	Charleville	3 février..	33	Boucher...	Speckhalm...	Renwez.....	10 00
Idem.....	Marseille.....	30 janvier.	573	Villeneuve..	Conor.....	Paris.....	9 25
Idem.....	Henricheumont...	15 janvier.	155	M ^m c Beauft....	Girol.....	Idem.....	16 20
Idem.....	Marseille.....	4 février..	278	MM. Tivau....	M ^m c Collon.....	Troyes.....	30 00
Idem.....	Pithiviers.....	28 janvier.	"	Beaurieu...	MM. Ruggieri....	Paris.....	14 50
Idem.....	Lunéville.....	19 janvier.	110	Arnaud...	Arnaud.....	Aix-en-Provence	70 00
Idem.....	Hermes.....	27 janvier.	"	Deslieux...	Ruggieri.....	Paris.....	5 00
Idem.....	Cherbourg.....	3 février..	"	Chauloux...	Idem.....	Idem.....	18 00
Idem.....	Paris, caisse.....	3 janvier..	369	Nague....	M ^m c Joux.....	Arquian.....	35 00
Idem.....	— bureau n° 1	6 février..	369	Nalevol...	MM. Maleval.....	Charpez.....	12 00
Idem.....	— n° 11	Idem.....	212	M ^m c Raschette..	Martin.....	Vincennes.....	5 00
Idem.....	— n° 19	20 janvier.	107	MM. Jaranger..	Zweyacker, soldat.	Lunéville.....	10 00
Idem.....	— n° 35	10 février.	178	Laboulbon.	Heammerlé....	Pontarlier.....	10 00
Idem.....	Cadenet.....	23 janvier.	1	M ^m c Granin....	M ^m c Fenoul.....	Aix-en-Provence	55 00
Idem.....	Vezelay.....	2 février..	94	MM. Cellin ...	P. Malois, sold.	Auxerre.....	15 00
Idem.....	Toulouss.....	28 janvier.	"	Crouzet... Parmentier..	Journal le Soleil... MM. Cocu.....	Paris..... Verdun.....	25 00 5 00
Idem.....	B'angy-sur-Bresle.	31 janvier.	95	M ^m c Vigneux...	Vigneux.....	Paris.....	6 00
Idem.....	Clères.....	8 février..	127	M ^m c v ^e Michel.	Rend Thomas.	Idem.....	25 00
Idem.....	Velognes.....	2 février..	"				
22 fév. 79.	Vallon.....	29 janvier.	124	MM. Eldin....	École des Arts....	Aix.....	10 00
Idem.....	Mézières.....	31 janvier.	118	Parent....	M. Parent.....	Belfort.....	5 00
Idem.....	Aix.....	15 janvier.	139	M ^m c Bonnaze...	M ^m c Mathieu....	Marseille.....	84 80
Idem.....	Arnay-le-Duc....	7 février..	248	M. Gueuot...	M. Drevet.....	Beaune.....	204 20
Idem.....	Calais.....	6 février..	249	M ^m c Batis....	Le Com ^e de police.	Houleur.....	30 00
Idem.....	Vitry.....	4 février..	164	MM. Aubert... BoucharJ... Dévouassoud	MM. Maisonhante.. Colin..... Dévouassoud..	Neauphle..... Paris..... C ^d de Sathonay.	83 00 9 00 10 00
Idem.....	Chamonix.....	20 janvier.	255	Séghin....	Séghin.....	Auteuil.....	25 00
Idem.....	Idem.....	1 ^{er} février.	270	La Supérieure du Calvaire.	Supérieur Grande-Chartreuse.	S ^t -Laurent-du-Pont.	6 00
Idem.....	Pau.....	3 janvier..	169	M. Le Prévôt..	M. Paul Dupont..	Paris.....	6 50
Idem.....	La Capelle-Marival	6 janvier..	297	M ^m c Locage....	Supér ^e Immaculée-Conception.	S ^t -Michel, par Tarascon.	15 00
Idem.....	S ^t -Jean-de-Daye..	21 janvier.	163	MM. Combes... Tronche...	MM. Combes..... Garollo.....	Perpignan.... Marseille.....	60 00 40 00
Idem.....	Arles.....	2 février..	"	Pignot....	Loison.....	Angers.....	15 00
Idem.....	Livarot.....	Idem.....	220	Beaufeint..	Chapuis.....	Paris.....	7 50
Idem.....	Mézières.....	6 février..	167	Jouannet..	Bouchis.....	Meudon.....	20 00
Idem.....	Lury.....	23 janvier.	127	Camus....	J. Camus.....	Paris.....	30 00
24 fév. 79.	Rouen.....	14 février.	"	Lefebvre...	Lefebvre.....	Hesdin.....	5 00
Idem.....	Yvetot.....	25 janvier.	135	Blanc.....	Ybeyale.....	Viviers.....	10 00
Idem.....	Oullins.....	11 février.	1	Boileau...	J. Monnier...	Trelazé.....	200 00
Idem.....	Parthenay.....	6 février..	6	de Calonne.	Petit.....	Laon.....	25 00
Idem.....	Amiens.....	18 février.	77				

DATE de l'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de l'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
24 fév. 79.	Donnemarie.....	27 janv. 79	30	MM. Rony.....	MM. Rony.....	Orléans.....	15 ^f 00 ^c
<i>Idem</i>	Vibraye.....	3 janvier..	247	Bataille...	Valentin.....	Tours.....	3 00
<i>Idem</i>	Fourchambault...	15 février.	"	Laboureau...	Paris-Passy...	0 00
<i>Idem</i>	Landrecies.....	<i>Idem</i>	123	MM. Leroy....	Tribaudeau...	Besançon.....	125 00
<i>Idem</i>	Songeons.....	4 février..	108	Grisel.....	Grisel.....	Laon.....	20 00
<i>Idem</i>	La Ferté-Macé...	1 ^{er} février.	334	Lecomte...	Lecomte.....	Charenton....	25 00
<i>Idem</i>	Cours.....	9 février..	282	Vadon.....	Vadon.....	Clermont-Ferr ^d .	9 00
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	4 février..	230	Cerf.....	M ^{me} Taberlet.....	Thonon.....	20 00
<i>Idem</i>	Neufchâtel-en-Bray	10 février.	240	Loury.....	MM. Loury.....	Paris.....	10 00
<i>Idem</i>	Pagny-sur-Meuse...	30 janvier.	130	Poirot.....	Poirot.....	Valenciennes..	10 00
<i>Idem</i>	Cherbourg.....	20 février.	15	Brassier...	Lecomte.....	Paris.....	108 00
<i>Idem</i>	Armentières.....	7 février..	141	Lefebvre...	Secrétaire de la mairie.	Proville, par Cambrai.	2 60
<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	142	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2 60
<i>Idem</i>	Montigny-en-Ostr ^t .	9 février..	150	Briec.....	MM. Briec.....	Charenton....	10 00
<i>Idem</i>	Senlis.....	<i>Idem</i>	40	François...	Mestas.....	Paris.....	39 00
<i>Idem</i>	Lusigny.....	20 janvier.	282	Ganichon...	Ganichon.....	Mâcon.....	5 00
<i>Idem</i>	Délivrande.....	3 janvier..	40	Gestrotin..	Desbans.....	Caen.....	20 00
<i>Idem</i>	Vire.....	13 février.	386	Lemonnier.	Veutier.....	<i>Idem</i>	10 00
<i>Idem</i>	Jaulgonne.....	11 février.	225	Pieuchot..	Cambrou.....	Épernay.....	150 00
<i>Idem</i>	Marseille.....	4 février..	146	M ^{me} Campon...	Hizzi.....	Tunis.....	50 00
<i>Idem</i>	Brives.....	février..	"	M ^{me} Montégut..	M ^{me} Montégut....	Paris.....	25 00
25 février.	Paris, bureau n° 1	3 février..	136	M ^{me} Croisière..	MM. Croisière....	Saint-Bris....	20 00
<i>Idem</i>	Paris, bureau n° 2	8 janvier..	216	Bourguet, Ca- las et C ^{ie} .	Paris.....	3 00
<i>Idem</i>	Paris, bureau n° 2	13 février.	270	MM. Lindheim.	Guicherd.....	<i>Idem</i>	40 00
<i>Idem</i>	Paris, bureau n° 7	16 janvier.	75	M ^{me} Bonardo..	M ^{me} Berthia.....	Saint-Maur-les- Fossés.	15 00
<i>Idem</i>	Paris, bureau n° 11	3 février..	88	M ^{me} Roussel...	MM. Roussel, soldat	Saint-Omer...	5 00
<i>Idem</i>	Paris, bureau n° 12	17 février.	232	MM. Bertrand..	Denamps.....	Picquigny....	100 00
<i>Idem</i>	Paris, bureau n° 15	7 février..	105	Mensat....	Mensat.....	Toulouse.....	20 00
<i>Idem</i>	Paris, bureau n° 19	8 février..	211	Souchet....	Barbé, soldat.	Cherbourg....	10 00
<i>Idem</i>	Paris, bureau n° 22	21 janvier.	264	Vandoyer..	Coste.....	Marseille....	10 00
<i>Idem</i>	Paris, bureau n° 25	28 déc. 78.	178	Bagot.....	Bagot, soldat.	Tours.....	5 00
<i>Idem</i>	Paris, bureau n° 25	6 fév. 1879	111	Segort....	M ^{me} Chavigner....	Riom.....	60 00
<i>Idem</i>	Paris, bureau n° 36	19 janvier.	82	M ^{me} Ducerf....	M ^{me} Michalop....	Cours.....	41 00
<i>Idem</i>	Charonne.....	27 déc. 78.	14	M ^{me} Tenuelie...	MM. Bourrassin, soldat.	Constantine...	2 00
<i>Idem</i>	Montmartre.....	21 fév. 79.	"	M ^{me} Allamargot.	Martinot-Du- bary.	Mussidan.....	14 00
<i>Idem</i>	Anglès-du-Tarn...	2 février..	81	MM. Bonnissière	Philippart...	Paris.....	37 00
<i>Idem</i>	Cahuzac-sur-Vère..	16 février.	94	Monestier..	Monestier, sol.	Castres.....	20 00
<i>Idem</i>	Saint-Raphaël....	27 janvier.	411	Hardorouh.	Bracke et C ^{ie} .	Paris.....	75 00
<i>Idem</i>	Toulon-sur-Mer...	7 février..	"	Géboia....	Régis-Duc....	Marseille....	9 70
<i>Idem</i>	Lençloître.....	29 janvier.	"	Laurent....	Comar.....	Paris.....	48 00
<i>Idem</i>	Nantiat.....	22 déc. 78.	80	Noby.....	Noby, soldat..	Nancy.....	10 00
<i>Idem</i>	Fort-National....	9 janv. 79.	207	Hamed....	Mohamed el Ha- dy.	Médéah.....	25 00
<i>Idem</i>	Miliana.....	7 janvier..	66	Delbaye...	Hass.....	Paris.....	9 15
<i>Idem</i>	Constantine.....	7 février..	229	M ^{me} Caniffi....	Fallour.....	Alger.....	30 00
<i>Idem</i>	Oran-Karguentah..	1 ^{er} février.	130	MM. Fumat....	Chellier.....	<i>Idem</i>	153 00
<i>Idem</i>	Saint-Denis-du-Sig.	9 janvier..	193	Peillet.....	Ruet.....	Mascara....	61 50
<i>Idem</i>	Thonon.....	2 février..	140	Tournier..	Tournier....	Toulouse....	10 00
<i>Idem</i>	Pont-à-Mousson...	2 janvier..	150	J. le Conseiller des Familles.	Paris.....	3 00
<i>Idem</i>	Cambrai.....	16 janvier.	210	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	15 00
<i>Idem</i>	Landrecies.....	15 février.	123	MM. Leroy....	M. Tribaudeau..	Besançon....	125 00
<i>Idem</i>	Saurat.....	5 janvier..	150	Laffitte...	J. Républ. française.	Paris.....	14 46
<i>Idem</i>	Meximieux.....	29 janvier.	276	Debonnal..	M. Debonnal....	Castres.....	10 00

DATE de l'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU d'ÉMISSION du mandat.	DATE d'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de l'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
25 février 1879.	Saint-Geniez.....	3 février 1879.	222	MM. Cazes.....	MM. Tessier.....	Surgères.....	6 ^f 00 ^c
26 février.	Cluis.....	25 janv....	131	Bré.....	Imbert.....	Paris.....	20 50
Idem.....	Saint-Aignan.....	8 janv....	74	Moreau.....	Moreau.....	Versailles.....	20 00
Idem.....	Marsanne.....	5 janv....	82	Loreille.....	Schneider.....	Bouguin.....	40 00
Idem.....	Belmont.....	30 janv....	148	Rigollin.....	Dupont.....	Paris.....	6 00
Idem.....	Périgueux.....	28 janv....	242	Doussout.....	Léon Combe.....	Saint-Alvère... 8 72	
Idem.....	Grand-Lemps.....	17 fév....	412	Baanier.....	Bonnet.....	Lyon.....	26 00
Idem.....	Brest.....	9 fév....	231	Livénais.....	Lieutier.....	Saint-Hilaire-du-Harcouet. 225 00	
Idem.....	Évreux.....	8 fév....	79	Hugouin..	Lemarcey..	Pont-Audemer..	78 96
Idem.....	Bessan.....	13 fév....	271	Martin (L.)	Jos. Crassain.	St-Gervais-s-M.	25 00
Idem.....	Thilliers-en-Vexin.	2 fév....	198	Levé.....	Lévé.....	Versailles.....	20 00
Idem.....	Toulouse.....	7 fév....	"	Delpech.....	Delpech.....	Pont-S-Esprit..	20 00
Idem.....	Aréachon.....	18 fév....	103	Lanelin.....	Bruchon.....	Accous.....	78 26
Idem.....	Thiberville.....	8 fév....	186	Douvenault	Douvenault..	Bar-le-Duc.....	10 00
Idem.....	Gensac.....	3 fév....	146	Dumas.....	Duquesne....	Paris.....	8 00
Idem.....	Lons-le-Saunier...	13 fév....	111	Marcelin..	Marcelin.....	Saint-Étienne..	10 00
Idem.....	Boarneville.....	7 fév....	116	Hervieux..	Hervieux.....	Paris.....	10 00
Idem.....	Béziers.....	2 fév....	120	Ayat.....	Ayat.....	Nîmes.....	8 00
Idem.....	Nîmes.....	8 fév....	81	Patrice....	M ^{lle} Roux.....	Marseille.....	66 00
Idem.....	Thiberville.....	17 fév....	217	Simon.....	MM. Simon.....	Lunéville.....	10 00
Idem.....	La Salvetat.....	9 fév....	105	Guilbert...	Guilbert.....	Bergerac.....	10 00
Idem.....	Valence-sur-Rhône.	5 fév....	105	Custer.....	Custer.....	Paris.....	168 00
27 février.	Paris-caisse.....	17 fév....	392	Chayerand.	Souignac... 80 00	Montpellier... 80 00	
Idem.....	Paris, bureau n° 2.	19 fév....	129	Yvert.....	Ferney.....	Corbeil.....	3 25
Idem.....	— n° 9.	24 janv....	138	M ^{me} de Rieucourt.	Sup ^{re} des Sœurs, rue du Terrage.	Paris.....	10 00
Idem.....	— n° 17	19 janv....	183	MM. Tyseau..	MM. Guillory..	Fresnais-s-G ^{le} ..	24 75
Idem.....	Neuilley-sur-Seine..	26 janv....	395	Payne.....	Merel.....	Château-Thier. 131 78	
Idem.....	Larrazet.....	31 janv....	141	Lafont.....	Lafont, sold ^t .	Lyon.....	5 00
Idem.....	Sables-d'Olonne...	11 fév....	16	Berlet.....	M ^c Bertet.....	Ars-en-Ré.....	45 00
Idem.....	Mascara.....	21 janv....	234	Augier.....	M. Daudet.....	Paris.....	17 50
Idem.....	Mamers.....	6 janv....	"	Chable....	M ^{me} Armauet..	Idem.....	75 60
Idem.....	Thoiry.....	11 janv....	123	M ^{lle} Rossignol.	MM. Rossignol	Rueil.....	10 00
Idem.....	Amiens.....	25 janv....	142	MM. Maison..	Maison.....	Orléans.....	7 00
Idem.....	Harfleur.....	3 fév....	"	Dupuis.....	Allard.....	Paris.....	22 00
Idem.....	St-Jean-de-Daye...	11 fév....	208	Pottier.....	Pottier.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Loyr.....	2 fév....	56	Meyer.....	Pfleiger.....	Nancy.....	22 00
Idem.....	Moulins.....	10 fév....	45	Guyot.....	le Percepteur.	Le Donjon.... 46 65	
Idem.....	Pouilly.....	2 janv....	101	Bertrand..	M ^c Bauneville..	Meursault.... 56 75	
Idem.....	Montagny.....	16 fév....	268	Berjat.....	MM. Darnet....	Montluçon... 10 00	
Idem.....	Tours.....	3 fév....	123	Ducoroy...	Chenu.....	Paris.....	3 00
Idem.....	Paris, bureau n° 12	15 fév....	60	M ^{cs} Guibaudet.	Boisset.....	Belleville-Paris. 5 00	
Idem.....	Charonne.....	24 fév....	195	D'fy.....	Demarchy... 10 00	Villers-sur-Mer. 10 00	
28 février.	Saint-Maximin...	9 fév....	92	MM. Isala....	Isala.....	Marseille.....	10 00
Idem.....	Philippeville.....	22 janv....	179	Birabent..	Pondeson....	Montpellier.. 8 50	
Idem.....	Angers.....	27 janv....	31	Cheux.....	La Rép. françisc..	Paris.....	16 00
Idem.....	Landivy.....	4 janv....	169	Dodard.....	MM. Dodard....	Beauvais.....	5 00
Idem.....	Nomeny.....	3 janv....	235	Samson....	Samson.....	Clermont-Ferr ^d . 6 00	
Idem.....	Bar-le-Duc.....	12 janv....	218	Lacour....	Noël.....	Paris.....	36 24
Idem.....	Malsherbes.....	15 fév....	"	Billaut....	Billaut.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Torfoü.....	18 fév....	26	Calvé.....	M ^{lle} Calvé.....	Nantes.....	10 00
Idem.....	St-Jean-de-Daye...	15 fév....	205	M ^{lle} Tardif... M ^{me} v ^o Tardif... 20 00			
Idem.....	Neuilley-en-Thelle.	9 fév....	226	MM. Poumarède.	M ^{me} Jean Louis..	Paris.....	15 00
Idem.....	La Ferté-Macé... 6 fév....	199	Toutain... M. Toutain..... 10 00				
Idem.....	Sannois.....	13 janv....	163	M ^{me} Rugel... M ^{me} Reine Lecomte 20 00			
Idem.....	Aillevillers.....	20 janv....	24	M. Rebont... M. Rebont..... 7 00			
Idem.....	Elbeuf.....	19 fév....	91	M ^{me} Mollard.. D ^r de la Mode franç. 16 00			